



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

SOMMAIRE

LE CONTEXTE	Page 3
LES PRINCIPALES MESURES 2023 concernant les collectivités territoriales	Page 5
QUELQUES INDICATEURS concernant Marange-Silvange	Page 8
LA FISCALITE	Page 10
LES DOTATIONS DE L'ETAT	Page 15
LES RECETTES COMMUNAUTAIRES	Page 17
LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Page 18
LA DETTE	Page 19
LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	Page 21
LA REPARTITION FONCTIONNELLE Des charges et des produits	Page 37
L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	Page 40
2023 DES PROJETS POUR BIEN VIVRE A Marange-Silvange	Page 42

**Strate : communes de 5000 à 10 000 habitants*

LE CONTEXTE :

DIFFICILE, TROUBLE ET INCERTAIN

2023 sera encore une année particulière. Bien que la crise sanitaire s'éloigne, d'autres crises persistent. La forte inflation, la crise de l'énergie, la baisse du pouvoir d'achat, le réchauffement climatique, la guerre en Ukraine, etc... maintiennent un contexte difficile, trouble et incertain pour tous.

Une croissance de surplace

Les prévisions 2023 d'une faible croissance dans la Zone Euro sont entourées d'incertitudes élevées d'après l'observatoire français des conjonctures économiques.

Dans ce contexte troublé, la croissance du PIB Produit Intérieur Brut a fait du surplace en 2022. Elle a été de +2.6% en 2022 après +6.8% en 2021. Bercy annonce une croissance de 1% en 2023, pour la Banque de France la hausse passera de 2.6% en 2022 à 0.3% en 2023. Dans tous les cas, la croissance 2023 sera inférieure à celles qu'on a connu. Le taux de chômage devrait rester stable autour de 7.3 % à mi 2023.

Une inflation record

L'inflation renforce l'incertitude des collectivités territoriales. Elles subissent comme tous les agents économiques une hausse des prix qui demeure difficile à évaluer pour 2023.

Le contexte des prix élevés pour beaucoup de matières premières et les problèmes sur les approvisionnements en énergie bouleversent les prix des marchés.

Pour l'année 2022, la principale raison de l'inflation a d'abord était l'énergie. Ensuite dans les derniers mois, la contribution des prix alimentaires à l'inflation globale est devenue supérieure à celle de l'énergie. Pour début 2023, ce serait un peu des deux.

La hausse des prix à la consommation s'est élevée à 5.2% en moyenne sur l'année 2022 (5.9% en décembre dernier par rapport à décembre 2021). L'inflation moyenne était de 1.6% en 2021. Pour la Zone Euro, le taux d'inflation 2022 est de 8.4% en moyenne. Il est de 2.7% pour la Suisse.

Les prix de l'alimentation ont quant à eux augmenté de 12.1% (9.3% pour les produits frais et 12.6% pour les autres aliments).

Pour le lait, le fromage et les œufs +16.9%, la viande +14%, le pain et les céréales +12.1%, sucre miel chocolat +9.5%, boissons non alcoolisées +10.6%, alcoolisées +5.8%, légumes frais +12.4%, fruits frais +6.1%, fruits de mer frais +8.9%.

Les produits manufacturés augmentent de 5.7% en 2022.

Pour les meubles et articles d'ameublement +9.5%, équipements ménager +15.5%, produits soins corporels +7.1%, journaux livres papeteries +5.9%, véhicules +7.4%.

Les prix des services ont augmenté de 2.9% en 2022. Les services d'hébergement 5.6%, la participation à des services récréatifs et culturels +3.9%, les assurances +1%, l'habillement chaussures + 2.6%, transports + 8.6%.

Les prix de l'énergie ralentissent en décembre 2022 (+15.1% après +18.4%).

Les prix des produits pétroliers décélèrent en novembre et décembre 2022 (+14.3% après +17.9%) du fait du ralentissement des prix du gazole (+15.6% après +19.3%) et des combustibles liquides (+37.8% après +51.6%).

Décélération également pour les prix de l'électricité (+7.3% après +9.9%) du gaz (+29.3% après +32.6%) et des combustibles solides (+52.1% après 55.3%).

Le pic de l'inflation à 7% est attendu début 2023 (janvier et février) avec une accélération de la hausse des prix, avec l'effet de la fin de la ristourne à la pompe, avec le recalibrage du bouclier tarifaire, avec une hausse de 15% des prix du gaz et de l'électricité. Cette inflation pourrait ralentir lentement pour atteindre 5.5% au milieu de l'année.

Une perte du pouvoir d'achat

Sur l'année 2022, pour l'ensemble des ménages, la perte du pouvoir d'achat est de -0.1% mais tenant compte de la démographie, du fait que les ménages sont de plus en plus petits, au regard des unités de consommation, la perte est en moyenne de -0.5% en 2022.

Les ménages subiront une nouvelle baisse sur le 1^{er} semestre 2023.

Selon l'INSEE, la consommation des ménages en 2023 diminuerait de 1.2% au 1^{er} trimestre puis 0.5% au deuxième. Le recul a été de 0.6% sur l'ensemble de l'année 2022 et la baisse de la consommation alimentaire a atteint 4 %. Les salaires ne suivent malheureusement pas dans ce contexte inflationniste.

Une baisse de la production

Les tensions sur l'énergie vont continuer de peser sur le début 2023. Selon l'INSEE, la hausse des prix de l'électricité et du gaz conduirait à une baisse de 1.5% de la production industrielle. Les investissements seraient peu dynamiques.

Le prix de l'électricité est un choc pour les entreprises. Dans l'industrie, entre 2021 et 2023, le prix est quasiment multiplié par 4 en moyenne.

Electricité : 75 % de hausse des prix en 2022 et 132 % en 2023

Gaz : +114% pour 2022 et + 144% pour 2023

Les entreprises qui ont du renégocier fin 2022, au pic de la flambée des prix du gaz et de l'électricité sur les marchés, ont des hausses beaucoup plus fortes. Plus de la moitié des entreprises industrielles sont exposées au prix du marché, donc subissent la hausse. Pour faire face, les entreprises préfèrent baisser ou même arrêter l'activité, elles seraient toutefois une minorité. Il y en a beaucoup plus qui vont augmenter leurs prix.

Les effets sont différents d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre mais globalement leurs marges et leurs situations se sont dégradées. La conséquence est l'appauvrissement du pays

LES PRINCIPALES MESURES 2023 CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les principales mesures de la loi de finances 2023 et de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui concernent les collectivités territoriales et plus particulièrement les communes sont :

Augmentation de la DGF Dotation Globale de Fonctionnement

Cette enveloppe supplémentaire de 320 millions aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023. L'indexation de la DGF sur l'inflation défendue par les sénateurs n'a pas été retenue.

Suppression de la CVAE des entreprises

La suppression de cette contribution initialement prévue sur un an se fera en deux fois. La suppression est étalée sur 2 ans : 50 % en 2023 et 50 % en 2024, soit une baisse d'impôt de 4.1 milliards dès 2023 et de 9.3 milliards au total pour les entreprises redevables.

Pour compenser le produit de la CVAE, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Prolongation du filet de sécurité sur les dépenses énergétiques

Il est prolongé pour 2023 et a été élargi. Les seuils sont baissés pour être plus accessibles et ainsi concerner un plus grand nombre de collectivité. Le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 % et le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieure à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé.

Pour les communes éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement. Seules les collectivités ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne de leur strate pourront bénéficier de cette dotation.

Mise en place d'un amortisseur « électricité »

Sont concernées, les collectivités non éligibles au bouclier tarifaire et qui payent leur électricité plus de 180€/MWh. Au-delà de ce seuil de 180 €, l'Etat prend en charge

50% des surcoûts et jusqu'à un prix plafond fixé à 500€/MWh. Cet amortisseur est mis en place dès le 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, le bouclier tarifaire mis en place en 2022 est prolongé pour l'année 2023 pour les collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, ayant moins de 10 emplois à temps plein, ayant des recettes de fonctionnement inférieures à 2 M€ et ayant un contrat de puissance inférieure à 36 kVA.

Néanmoins, **si** la proposition de loi visant à protéger le Groupe Electricité de France d'un démembrement est votée par le Sénat (elle a été adoptée par l'Assemblée Nationale début février et est en attente d'examen par le Sénat), les mesures du filet de sécurité et d'un amortisseur ne seront plus nécessaires. Cette loi prévoit un bouclier tarifaire avec l'extension du tarif réglementé de vente de l'électricité à la quasi-totalité des communes par l'ensemble des fournisseurs, et ce à titre exceptionnel du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Création d'un fonds « vert »

Destiné à financer les investissements des collectivités dans le cadre de la transition écologique, un fonds de 2 milliards est créé et délégué aux préfets. Ce fonds est aussi appelé « fonds d'accélération écologique dans les territoires ». Le soutien est axé sur la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), sur l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturel...) et sur l'amélioration du cadre de vie (friches, mises en place des zones à faible émission...).

Parallèlement la dotation de biodiversité et des aménités rurales progresse de 11.6 millions.

Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques. La majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est étendue à 4 000 nouvelles communes. Hausse des taux de la taxe sur les logements vacants de 12.5 à 17 % la première année et de 25 à 34 % à partir de la deuxième année.

Décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation

Une campagne déclarative de collecte prévue initialement en 2023 pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 et pour une intégration dans les bases d'imposition au 1^{er} janvier 2026 est décalée.

Le calendrier est repoussé de 2 ans afin de tenir compte du décalage de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels ainsi que des travaux complémentaires nécessaires pour fiabiliser les bases d'imposition actuelles.

Revalorisation des bases locatives

La revalorisation des bases locatives qui servent au calcul des impôts fonciers (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises et taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait augmenter de 7 % en 2023 contre 3.4 % en 2022 et 0.2 % en 2021.

Au regard du décalage de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels, le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est également repoussé de 2 ans pour bénéficier du retour d'expérience. La finalité du calendrier est de repousser la mise en oeuvre du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2028.

Extinction du financement de la formation des apprentis

Malgré l'opposition du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et du Collectif des employeurs territoriaux, le gouvernement met fin à la participation de l'Etat et de France Compétences au financement de l'apprentissage dans la fonction publique.

Le doublement de la rémunération pour les agents de droit public travaillant le 1^{er} mai est également supprimé.

QUELQUES INDICATEURS CONCERNANT MARANGE-SILVANGE

LA POPULATION

Démographiquement, notre commune se place 29^{ème} sur les 736 communes de Moselle. Elle connaît le plus fort développement démographique parmi les communes de plus de 5 000 habitants. Sa progression est de 11% entre 2014 et 2020 selon les statistiques INSEE de décembre 2022..

La population légale au 1^{er} janvier 2020 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 est de 6 502 habitants

En vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2023	6 502	-0.20%
En vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2022	6 515	+2.20%
En vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2021	6 375	+2.20%
En vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2020	6 238	-3.41%
Recensement 2019	6 458	

La population enregistrée par les services communaux : 6 721 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Les retraités représentent 23.68 % de la population de plus de 15 ans.

Le nombre d'habitants au km2 est de 427.

LES NAISSANCES ET LES DECES

(des domiciliés à Marange-Silvange)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
décès	49	71	64	58	53	50	71	66
naissances	84	77	85	63	58	61	44	60

LE REVENU MOYEN

Le revenu moyen imposable par habitant est de 13 803 € en 2022 (moyenne nationale pour les communes de la même strate* 15 872 €)

LES LOGEMENTS

70.39 % sont des maisons individuelles et 29.12 % sont des appartements.

72.33 % sont propriétaires de leur logement, 26.84 % sont locataires et le reste est hébergé à titre gracieux.

L'évolution du prix de l'immobilier de 2018 à 2021 est de + 26 % sur l'ensemble des transactions immobilières. L'évolution du prix au m2 des maisons est en moyenne de + 27 %, celui des appartements est en moyenne de + 22 %. Le prix moyen en 2021 est de 1 844 € / m2 pour une maison et de 1 978 € / m2 pour un appartement.

LES VOIRIES

La longueur des voiries est 22 171 mètres linéaires à fin 2022.

CLASSEMENT DE MARANGE-SILVANGE AU PALMARES 2022 « villes et villages où il fait bon vivre »

Position nationale	1 565 ^{ème} sur 34 827 communes
Position nationale (strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants)	448 ^{ème} sur 1 150 communes
Position départementale	38 ^{ème} sur 725 communes
Position départementale (strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants)	11 ^{ème} sur 21 communes

Sources : DGF, INSEE, FNAIM

LA FISCALITE :

NON AUGMENTATION DE LA PART COMMUNALE

DES TAXES EN 2023

Pour la 18^{ème} année consécutive, notre commune n'augmentera pas les taux des taxes communales.

Rappelons que depuis 2021, seuls les taux des taxes foncières « bâti » et « non bâti » restent du pouvoir décisionnel des communes. Elles sont nombreuses à augmenter leurs taux de taxes foncières pour faire face aux coûts des énergies, pour compenser la faiblesse des dotations et la perte de taxe d'habitation. **Parmi les rares communes qui résistent : Marange-Silvange. Nous résistons parce qu'une telle position serait inéquitable pour les habitants, augmenter les taux des taxes foncières équivaut à faire peser sur les seuls propriétaires, toute la fiscalité locale directe.**

Au niveau national, sur la période 2014-2021, la taxe sur le bâti a bondi de 17 %, plus de la moitié de l'augmentation était liée à une hausse des bases, revalorisation votée par le parlement, alors qu'une petite moitié de la hausse sur la période est liée à une hausse des taux. En 2022, l'augmentation est en moyenne de +4.7 % dans les 200 plus grandes villes, et certains taux explosent. 14 sur ces 200 communes augmentent de plus de 10 %. Pour 2023, les taux explosent encore d'autant que le contexte est difficile pour un grand nombre de commune.

Pour notre commune, le produit des impôts directs locaux (taxes foncières et compensation de la taxe d'habitation) s'élève à 2 189 338 € en 2022 soit 34.37 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce produit augmente de 3.13 % par rapport à 2021.

Pour 2023, en attendant les données officielles des services fiscaux, nous inscrivons les montants réalisés en 2022.

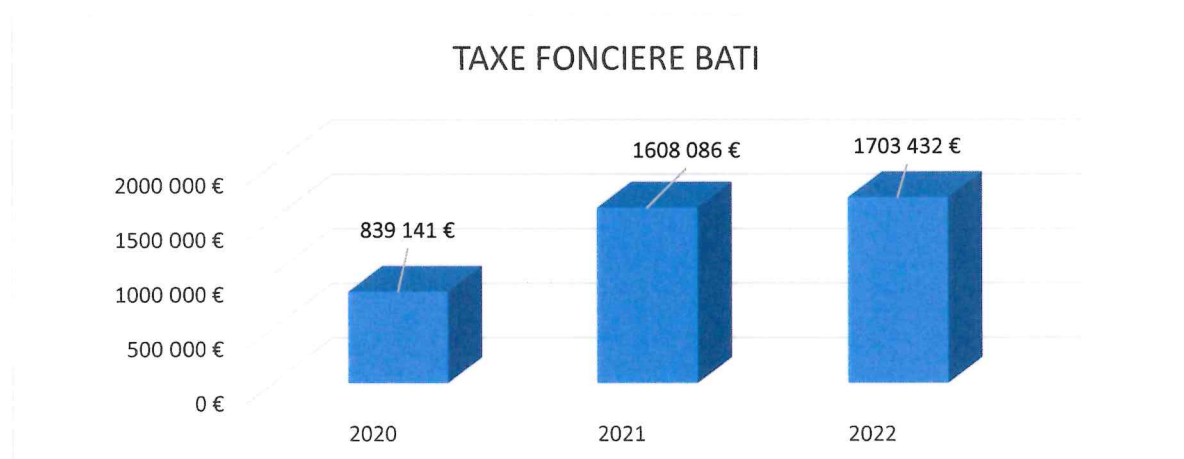
Les taxes foncières

En 2022, la recette de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 2 127 212 € dont 423 780 € au titre de l'effet correcteur mis en place par l'Etat pour atténuer la perte de produit suite au transfert aux communes de la part départementale sur le bâti dont l'objectif était de compenser la perte de recette induite par la réforme de la taxe d'habitation. Sans cet effet correcteur qui représente 19.92 % de la taxe foncière sur le bâti, le montant de la recette ne serait que de 1 703 432 €, néanmoins en progression de 5.93 % par rapport à 2021.

Taux Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Taux communal Marange-Silvange pour 2023	Taux moyen Moselle en 2022	Taux moyen National en 2022
	28.89 %	31.92 %	38.28 %
<i>Dont part communale = taux inchangé depuis 18 ans</i>	14.63 %		
<i>Dont part départementale transférée à la commune à partir de 2021</i>	14.26 %		

En 2022, la recette de taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève à 30 263 € correspondant à une base de 45 351 €.

La revalorisation des bases locatives, calculées à partir des valeurs cadastrales, qui servent au calcul des impôts fonciers (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises et taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait augmenter de 7 % en 2023 contre 3.4 % en 2022 et 0.2 % en 2021.



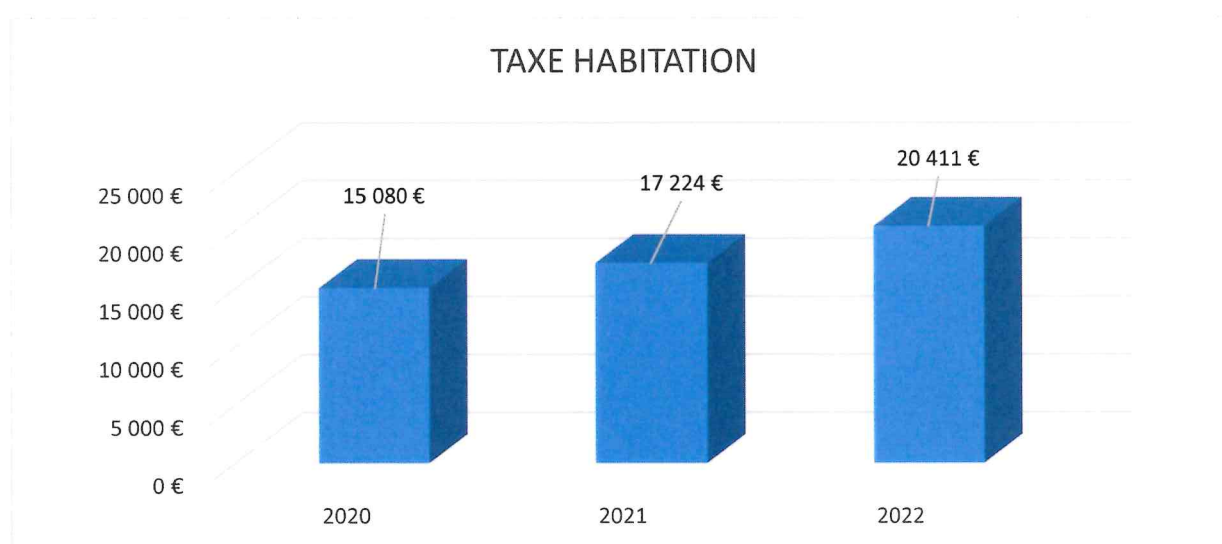
Fin de la taxe d'habitation pour tous les foyers

La réforme enclenchée en 2018 par un dégrèvement de 30 %, poursuivie en 2019 par un dégrèvement de 65 % s'est traduite par une suppression en 2020 de la taxe d'habitation pour les foyers dont le revenu fiscal ne dépasse pas les plafonds fixés.

La réforme s'est poursuivie pour les ménages restants (évalués à 20 % au niveau national), avec un allègement de 30 % en 2021 suivi d'un allègement de 65% en 2022. La suppression de la taxe d'habitation est effective en 2023 pour tous les foyers.

En 2022, sur 2 941 logements, 2 702 logements sont concernés par l'exonération découlant de la réforme représentant un montant total de 1 329 253 €, dont 2055 par une exonération totale représentant un montant de 1 013 103 € et 75 par un dégrèvement lissé représentant un montant de 38 903 € et 572 par un dégrèvement forfaitaire représentant un montant de 277 247 €.

Restaient donc 239 logements taxés en 2022 soit 8.13 % des logements. Le produit de la taxe d'habitation 2022 s'élève à 20 411 € correspondant à une base de 124 532 €. Ce produit est toutefois en légère augmentation puisque qu'il représentait 17 224 € en 2021.



La taxe sur les logements vacants s'élève quant à elle à 11 271 € en 2022 (17 477 € en 2021) correspondant à une base de 68 765 €. Ils ne sont plus que 25 logements concernés par cette taxe contre 41 en 2021 et 30 en 2020.

La taxe sur l'électricité

Rappelons que jusqu'en 2020, les collectivités territoriales pouvaient fixer le coefficient multiplicateur parmi les taux suivants : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,5 et que notre commune a toujours voté un taux à zéro. **Depuis 2021, avec la réforme de cette taxe, les communes n'ont plus le pouvoir de décider des taux.**

La réforme a mis en place un calendrier d'harmonisation de ce coefficient sur 2 ans impliquant un alignement à la hausse, le coefficient ne devant plus être inférieur aux taux de 4 en 2021, 6 en 2022 et 8.5 à partir de 2023. D'autre part, depuis 2022 la taxe départementale a été intégrée à la CSPE. A partir de 2023, la taxe communale l'est également. Ainsi toutes les composantes de la taxe d'électricité (TDCFE, TCCFE et CSPE) sont regroupées. A partir de 2023, cette taxe prélevée par les fournisseurs d'électricité n'est plus versée directement aux communes, elle est versée aux services fiscaux de l'Etat. Ces derniers reverseront ensuite aux collectivités la part qui leur revient. Les versements s'effectueront sous forme d'avances mensuelles, basées sur le montant 2021 pour les versements effectués durant le premier semestre 2023, puis basées sur le montant 2022 pour les versements effectués durant le second semestre 2023. Une régularisation sera effectuée afin que le montant 2023 corresponde à celui perçu en 2022 augmenté de 1.5 % (au titre de la suppression des frais de gestion retenus par les fournisseurs d'électricité), de 0.5% (au titre de l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation entre 2020 et 2021) et de 2.5 % (au titre de l'harmonisation du coefficient multiplicateur fixée par l'Etat pour notre commune).

Du fait de la prolongation du bouclier tarifaire qui bloquera l'augmentation du prix de l'électricité à 15 % pour protéger les particuliers, les communes concernées par l'augmentation du coefficient multiplicateur ne verront pas son effet en terme de recettes avant la fin de la mesure de protection.

Cette taxe, calculée sur la consommation d'électricité, correspond à une recette de 66 200 € en 2022 (40 900 € en 2021), conformes à nos prévisions. Au regard des différents impacts cités et des baisses des consommations constatées, la recette pour 2023 est à revoir à la baisse par rapport aux perspectives établies lors des précédentes orientations budgétaires. Dans l'impossibilité d'estimer son montant, nous proposerons une inscription budgétaire prudente, équivalente à la réalisation 2022.

La taxe d'aménagement

Cette taxe concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissements d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'exigibilité de la taxe d'aménagement et de la taxe d'archéologie préventive est décalée à la date d'achèvement des travaux. Les redevables de la taxe d'aménagement doivent déclarer les éléments nécessaires à son établissement dans les 90 jours suivant cet achèvement. Concernant la taxe d'archéologie préventive, cette déclaration doit être effectuée avant le 7^{ème} mois qui suit celui de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Ces modalités s'appliquent aux opérations issues des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} septembre 2022.

En 2022, la loi a obligé les communes de reverser tout ou partie de la recette de taxe d'aménagement à la communauté de communes dont elles sont membres. En septembre dernier, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a voté l'établissement d'un taux de reversement à son profit de 1.5 % du produit de cette taxe, qui a été validé par notre conseil municipal en novembre dernier. Fin 2022, sous la pression des associations d'élus locaux, un changement significatif a été apporté par la loi de finances rectificative avec la suppression de cette obligation de reversement. Début 2023, conformément à la position de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et de ces communes membres, notre conseil municipal a donc voté l'annulation de ce reversement.

Le produit de la taxe d'aménagement représente 80 206 € en 2022 soit 5.12 % des recettes réelles d'investissement. Cette recette est fluctuante puisqu'elle dépend du nombre d'opération d'urbanisme et du calendrier d'encaissement des taxes afférentes.

Pour 2023, nous inscrirons prévisionnellement le même montant qu'en 2022. Nous ne maîtrisons pas l'impact de la réglementation en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 quant à la modification du calendrier d'exigibilité de cette taxe. Les réajustements, le cas échéant, seront opérés en cours d'exercice budgétaire.

La taxe sur les pylônes électriques

Calculée au regard du nombre de pylônes sur le territoire de la commune, nous enregistrons une recette de 48 007€ en 2022, en augmentation de 2.61 % par rapport à 2021.

Pour 2023, en raison du démontage de la ligne 225 000 volts Amnéville-Montois situées sur le territoire de notre commune, le nombre de pylônes taxés sera moindre et donc diminuera la recette afférente. La recette prévisionnelle serait en diminution de 11.26 %.

Le fonds de compensation de la TVA

Compensation de la TVA des dépenses éligibles réalisées par la commune en 2021, le montant pour 2022 est conséquent puisqu'il s'élève à 478 151 € en investissement et à 7 621 € en fonctionnement. Ces montants sont conformes aux prévisions annoncées à environ 480 000 € dans le cadre des orientations budgétaires de l'an dernier et correspondent à l'incidence des importants travaux de construction de la cantine et du réaménagement de la rue de la Barge réalisés en 2021.

Pour 2023, les prévisions sont moindres soit 255 000 € en investissement et 7100 en fonctionnement.

LES DOTATIONS DE L'ETAT

En 2022, les dotations de l'Etat représentent 21.95 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour le budget 2023, en attendant les précisions des services de l'Etat, nous inscrivons les montant réalisés en 2022, à savoir :

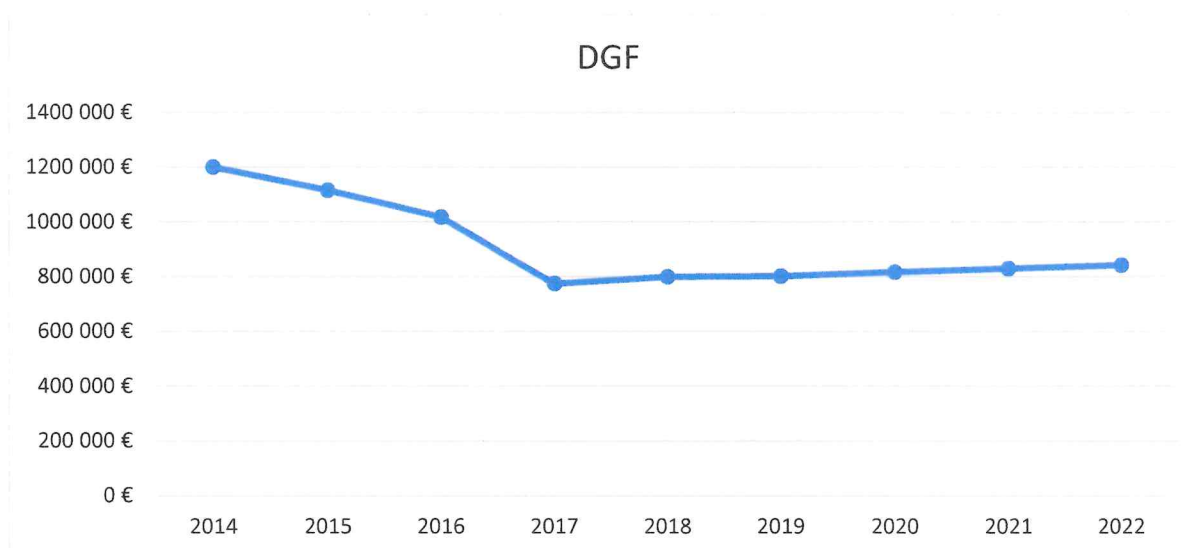
La DGF Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la DGF s'élève à 842 042 € soit une augmentation de 1.57% par rapport à 2021. L'augmentation était de 1.63 % entre 2020 et 2021.

S'agissant du montant par habitant, notre commune se place au-dessus de la moyenne nationale des communes de la même strate.

	Moyenne Marange-Silvange 2021 €/habitant	Moyenne Nationale de la strate* 2021 €/habitant
DGF	127	109

Elle ne représente, hors compensation, plus que 70% de la dotation perçue en 2014.

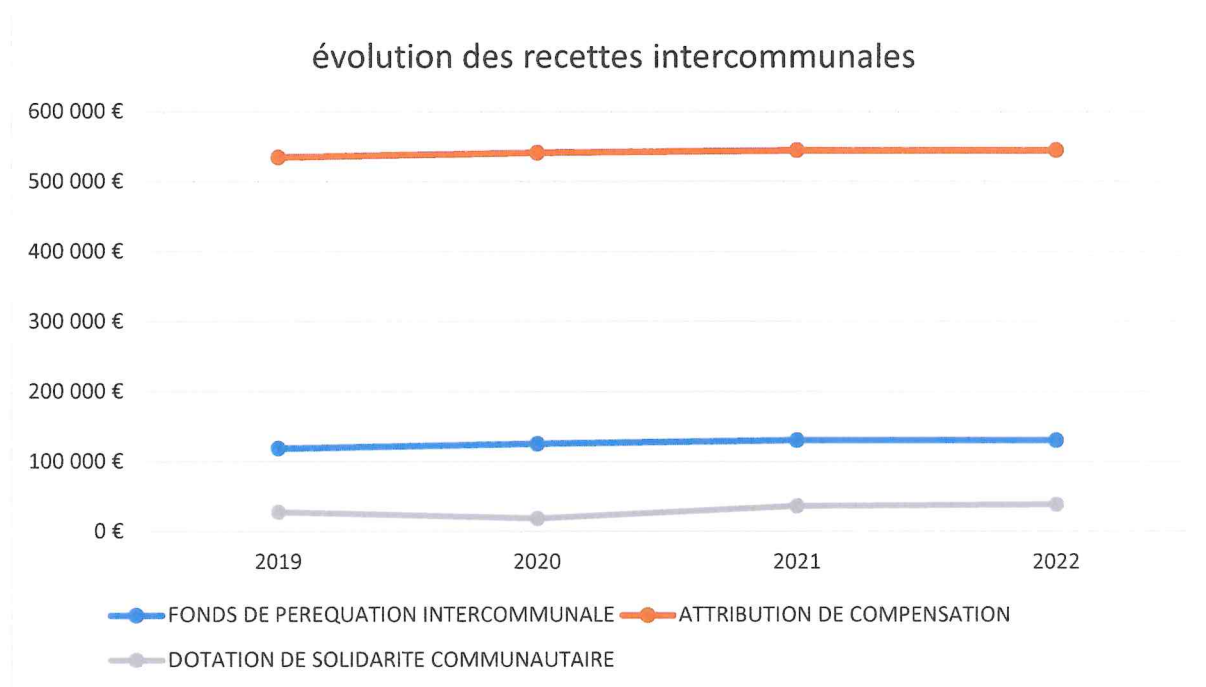


La DSR Dotation de Solidarité Rurale

Le montant de la DSR s'élève à 556 451 € soit une augmentation 10.19% par rapport à 2021 après une augmentation de 10.07 % entre 2020 et 2021.

LES RECETTES COMMUNAUTAIRES

En 2022, les recettes communautaires représentent 11.18 % des recettes réelles de fonctionnement.



L'attribution de Compensation

Le montant provisoire attribué pour 2023 est de 544 073 € et correspond au montant perçu en 2022. Son montant sera mis à jour courant de l'exercice budgétaire selon le rapport rendu par la commission locale d'évaluation des charges transférées qui siège au sein de la communauté de communes.

La dotation de solidarité Communautaire

Son montant est de 38 300 € en 2022, soit une augmentation de 6.28 % par rapport à 2021, après une forte augmentation de 20.58 % entre 2020 et 2021.

Le montant pour 2023 sera inscrit en cours d'année, dès lors que la communauté de commune aura délibéré sur les montants attribués aux communes du territoire.

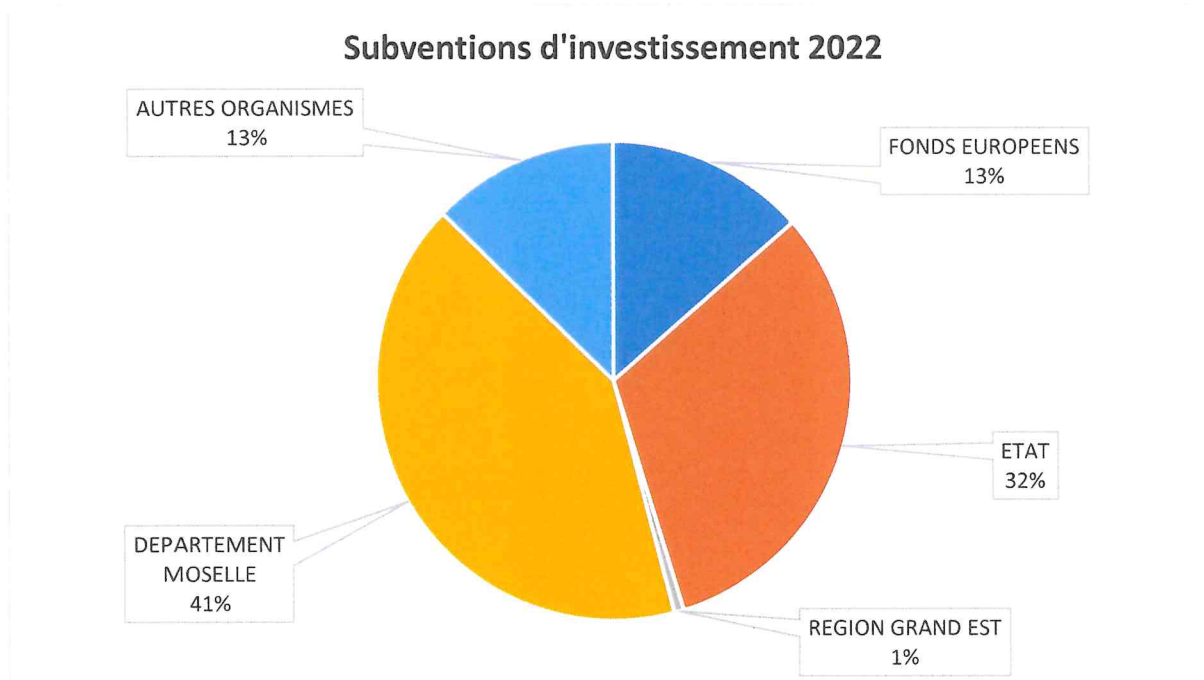
Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

S'élevant à 129 948 € en 2022, soit une augmentation de 0.03% par rapport à 2021, après une augmentation de 3.93 % entre 2020 et 2021.

Le montant pour 2023 sera inscrit en cours d'année, dès lors que la communauté de commune aura délibéré sur les montants attribués aux communes du territoire.

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2022, en réponse à nos dossiers de demande de subventions auprès des différentes organismes publics, nous avons enregistré 926 359 € de recettes dont 479 246 € seront inscrits au titre des restes à réaliser en 2023.



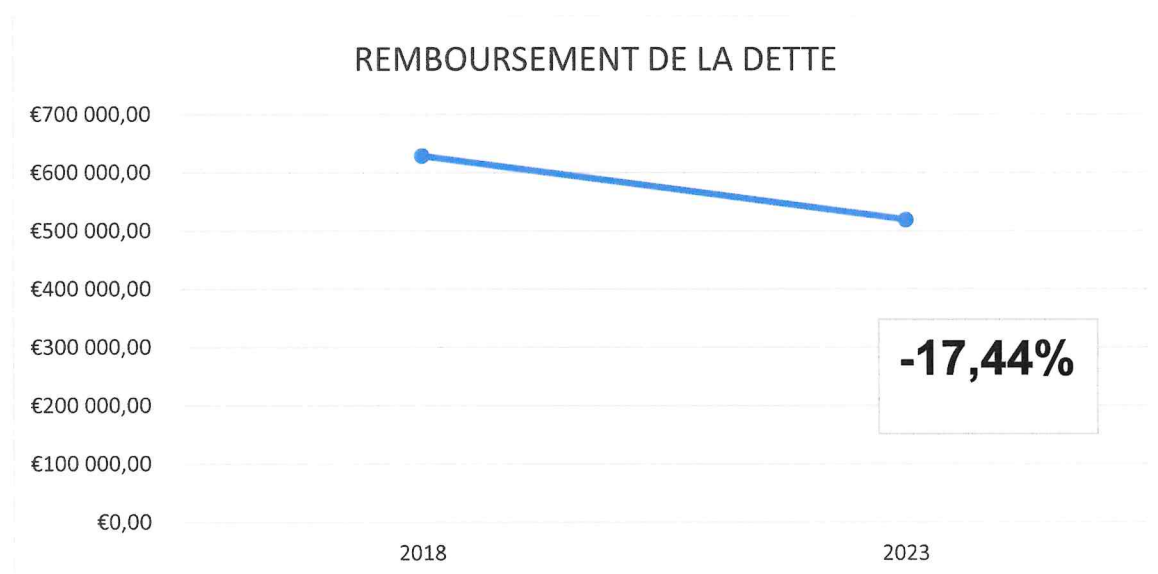
LA DETTE : maîtrisée et en continuelle diminution

Le remboursement de la dette représente 6.62 % des dépenses totales en 2022 (6.87 % en 2021) et correspond à 7.38 % des dépenses totales réelles. Les intérêts représentent 2.21 % des dépenses réelles de fonctionnement et celui du capital 20.65 % des dépenses réelles d'investissement. Courant de l'année, deux emprunts ont été soldés.

S'agissant du montant par habitant, notre commune se place au-dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate.

	Moyenne Marange-Silvange 2023	Moyenne Nationale de la strate* 2021
DETTE	80 € / habitant	103 € / habitant

Le remboursement de la dette prévu pour 2023 est de 519 181 € et concerne 8 emprunts.



Prévu pour 2023 à 5 133 889 € en début d'exercice, l'encours de la dette est en diminution de 7.78 % par rapport à début 2022. La permanente diminution enregistrée à – 10.84 % entre 2014 et 2021 a été poursuivie par une régression de 5.88 % entre 2021 et 2022.

S'agissant du montant par habitant, notre commune se place sensiblement au-dessus de la moyenne nationale des communes de la même strate.

	Moyenne Marange-Silvange 2022	Moyenne Nationale de la strate* 2021
ENCOURS DE LA DETTE	789 € / habitant	775 € / habitant

Cette continue maîtrise de la gestion de notre dette permet de conforter les équilibres budgétaires des années à venir et de programmer des investissements de grandes ampleurs avec le recours à de nouveaux emprunts. Notre niveau de désendettement enregistré pour les prochaines années nous assurera les capacités financières pour rembourser confortablement de nouvelles échéances le cas échéant. Nous serons vigilants quant aux offres du marché, la tendance annoncée s'orienterait vers une forte augmentation des taux.

S'agissant des garanties d'emprunt, le capital restant dû au 31 décembre 2022 est en diminution de 2.59 % (après une diminution de 2.49 % en 2021) et s'élève à 7 014 191€. Les annuités garanties en 2022 ont diminué de 0.22 % (après une diminution de 0.23% en 2021) et représente un montant annuel de 308 573 €.

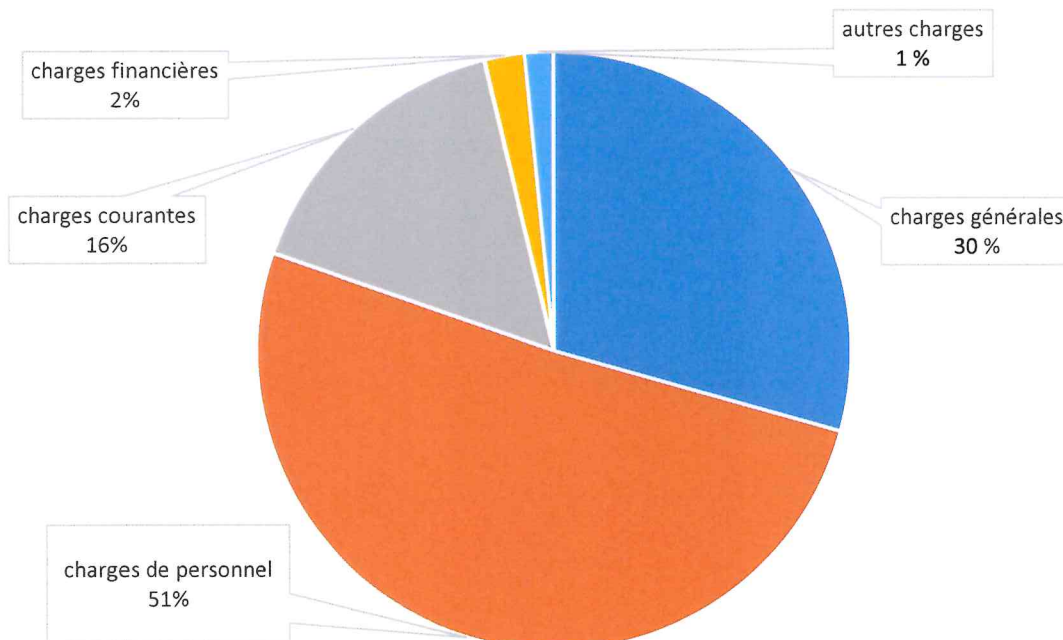
LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

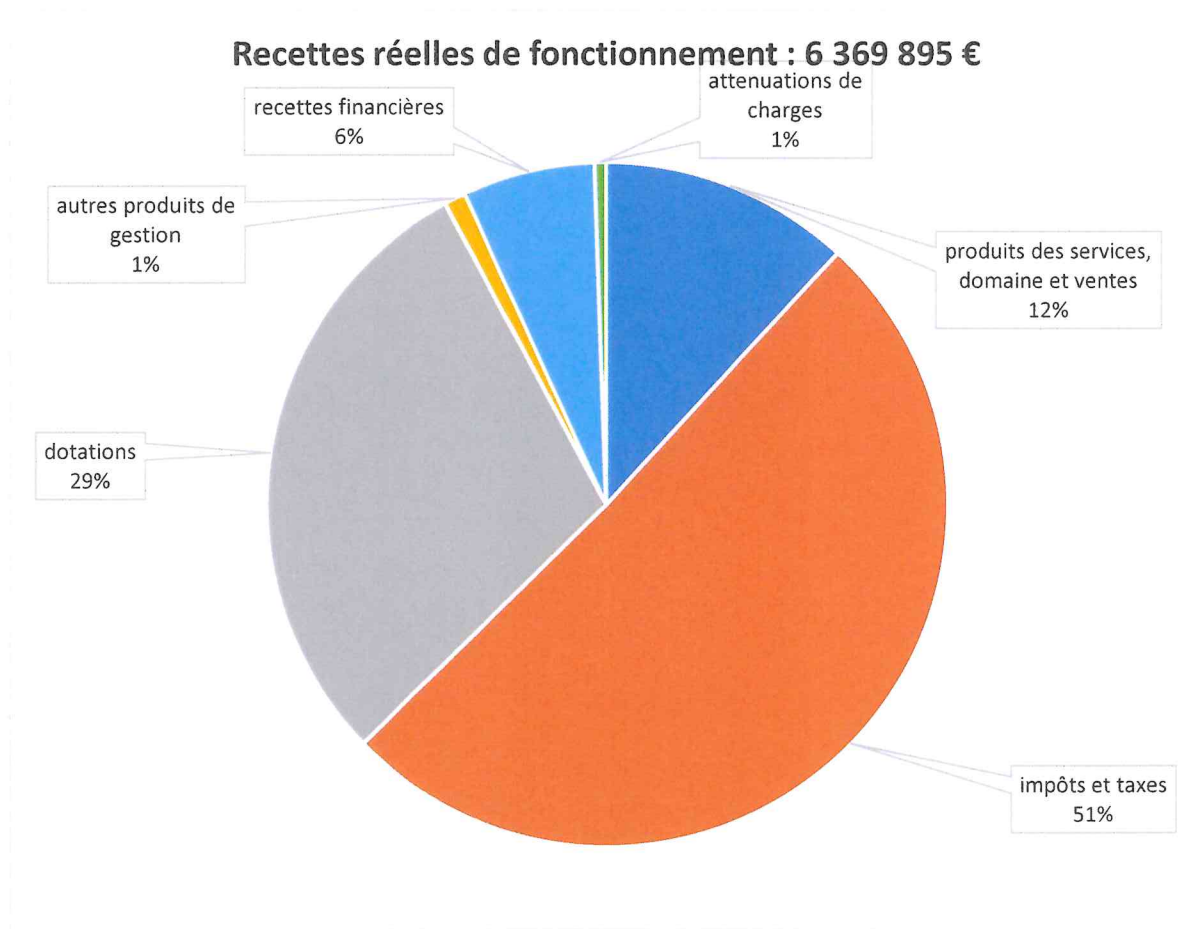
En 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 369 895 € alors que les dépenses réelles s'élèvent à 5 400 415 €, **soit un excédent réel de 969 480 €.**

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 37.32 % par rapport à 2021. L'élargissement de nos services en particulier la gestion du service périscolaire et le fonctionnement de la nouvelle cantine en sont les raisons principales, sans compter l'inflation subie, touchant pratiquement la plupart des postes de dépenses.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement progressent significativement de 27.20 %. L'augmentation résulte en partie des recettes liées aux participations pour la cantine scolaire et pour le service périscolaire.

Dépenses réelles de fonctionnement 5 400 415 €





LES CHARGES GENERALES

Les charges générales qui permettent à la commune de fonctionner dans son quotidien ont augmenté en 2022 de 31.04 % par rapport à 2021.

Elles représentent 29.56 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Quatre raisons à cette progression, d'une part l'inflation qui n'épargne pas les finances de la commune, d'autre part la crise des énergies que nous subissons, se rajoutent les effets sur une année complète de la prise en charge du service périscolaire effectif depuis la rentrée scolaire 2021, et enfin la prise en charge du fonctionnement de la nouvelle cantine scolaire depuis la rentrée de septembre 2022.

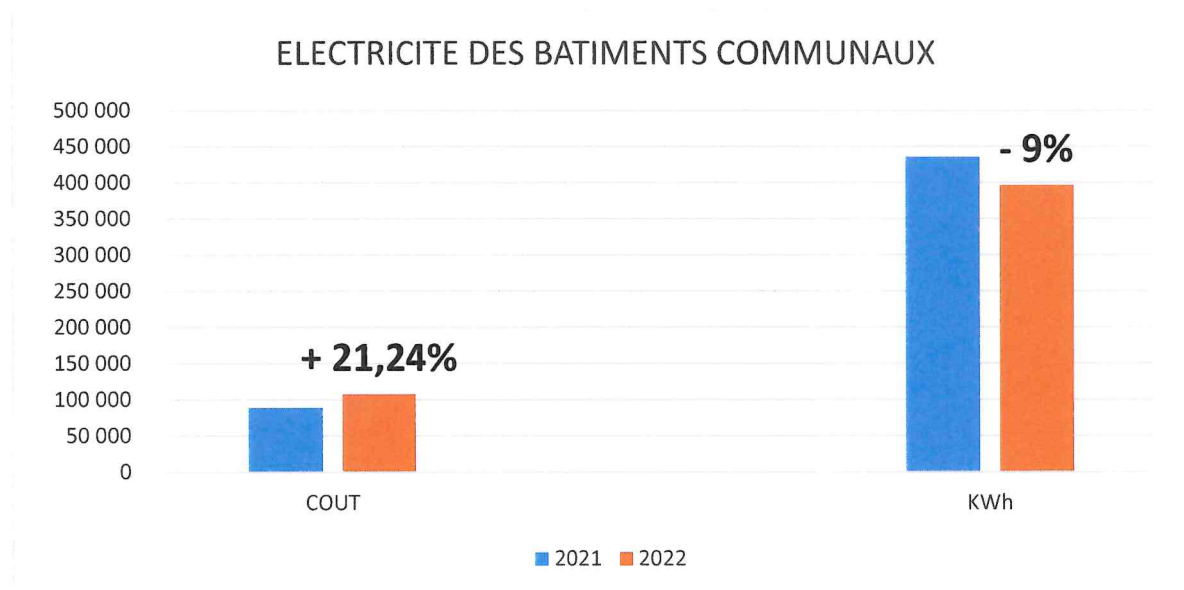
Les énergies :

Le poste de dépenses budgétaires gaz-électricité 2022 est en augmentation de 5.38 % par rapport à 2021.

Face à l'augmentation des tarifs d'électricité, la commune a pris des mesures d'économies courant 2022 :

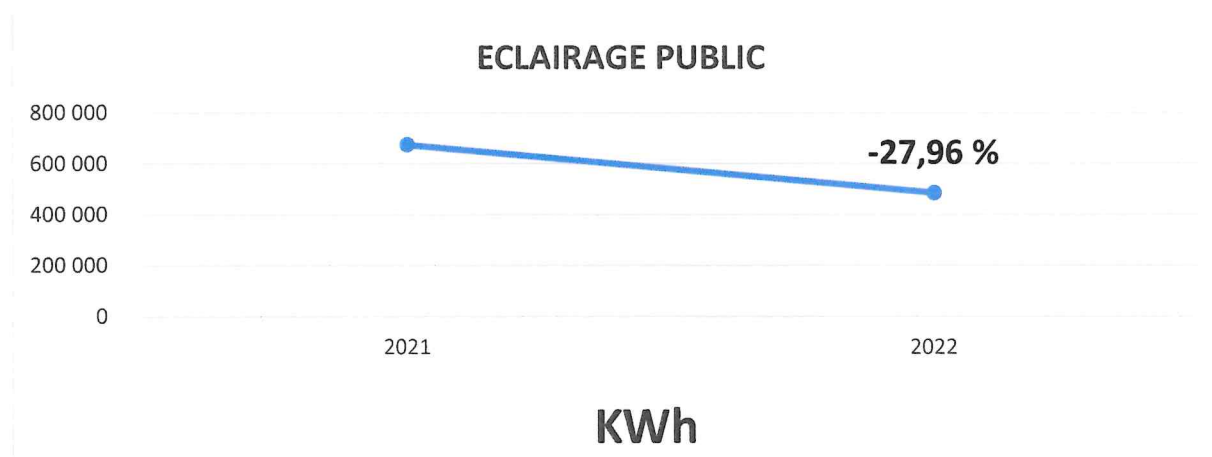
- Réduction à partir du 12 octobre 2022 du nombre de candélabres éclairés sur les voiries (un sur deux), réduction de la puissance d'éclairage public entre 23 h et 5h, tout en maintenant les éclairages pour sécuriser des zones comme par exemple les passages piétons, les écoles, arrêts bus....
- Réduction des illuminations de fin d'année.
- Equipement des bâtiments communaux en led basse consommation : les études sont réalisées et le chantier se poursuivra en 2023. L'isolation des bâtiments des écoles complétera les mesures.
- Intégration du critère consommation dans la commande publique.
- Mesures de limitation des consommations dans les bâtiments publics par des comportements de sobriété partagés avec les agents municipaux, les associations utilisatrices des salles, les écoles....

La consommation globale d'électricité des bâtiments a diminué de 9 % en 2022 par rapport à 2021, alors que le coût augmente de 21.24 %.

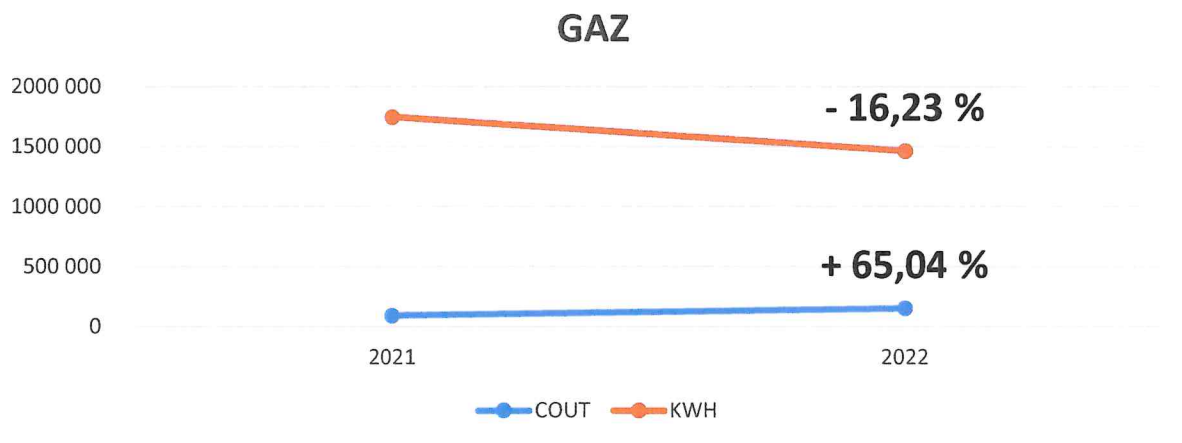


La Régie d'électricité a quant à elle, en partenariat avec la commune, installé des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'école Félix Midy, les bâtiments des services techniques et les bâtiments de la Régie (bureau et atelier). La production n'alimente pas directement les bâtiments équipés, elle est renvoyée sur le réseau lequel rachète ensuite à la Régie. L'évaluation de la capacité de production équivaut à la consommation de 94 foyers.

Les mesures prises s'agissant de **l'éclairage public** nous ont permis de ne pas subir une flambée de la dépense. Analytiquement, comparant la période de novembre 2020 à novembre 2021 avec la même période en 2021-2022, la consommation de l'éclairage public a été fortement réduite de 27.96 % du nombre de KWh consommé (*la consommation de décembre ne sera connue qu'en mars*). L'économie faite est de 34 000 €. La part de l'éclairage public dans les dépenses d'électricité représente 50% en 2022 alors qu'elle représentait 62 % en 2021.



La consommation gaz a diminué de 16.23 % alors que le coût a fortement progressé de + 65.04 %.



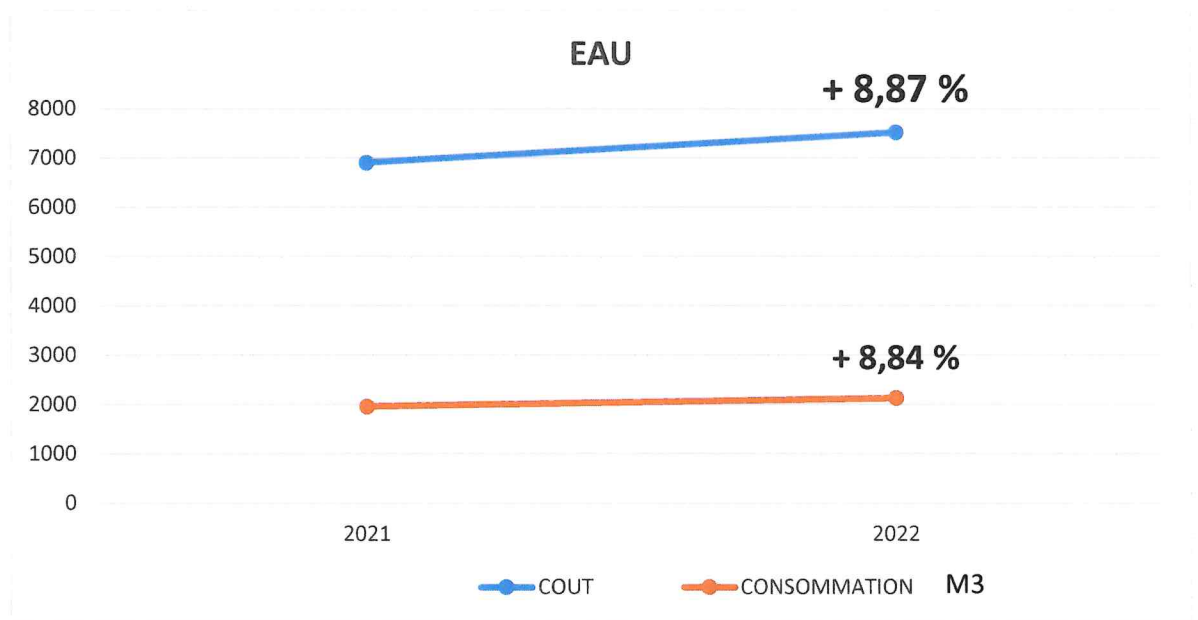
Pour 2023, nous maintiendrons les prévisions à l'identique que pour 2022 en espérant que les prix cessent leurs envolés et que nous puissions bénéficier d'une météo d'hiver clémente, à l'instar de ces derniers mois.

L'eau :

Le poste de dépenses budgétaires eau 2022 est en augmentation de 8.5% par rapport à 2021.

Le prix de l'eau a augmenté le 1^{er} novembre dernier, passant de 0.98 € HT le m³ à 1.20 € HT le m³ auquel s'ajoute l'augmentation de l'abonnement annuel des compteurs (17.76 € HT à 47.96 €).

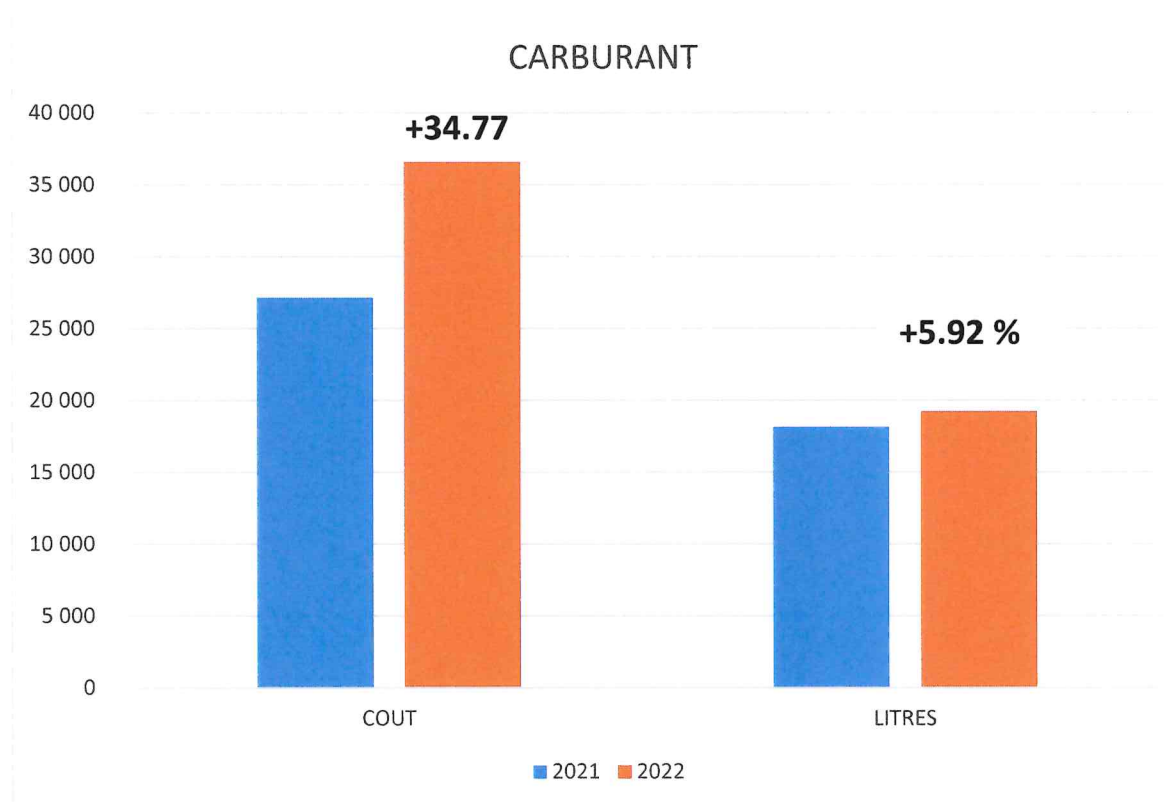
Analytiquement, en comparant la période de janvier à novembre 2021 par rapport à la même période 2022, la consommation en eau augmente de 8.84 % et le coût augmente de 8.87% (l'analyse comparative des mois de décembre ne pourra être connu qu'en mars prochain)



Les carburants :

Le poste de dépenses budgétaires carburants 2022 est en augmentation de 44.18 % par rapport à 2021.

Analytiquement, on constate que les coûts des carburants ont évolué en 2022 de 34.77 % par rapport à 2021 pour une consommation globale de + 5.92 %.



Pour les véhicules communaux, la consommation en nombre de litres est quasi identique qu'en 2021 (-0.41%) alors que le coût supporté par la commune est augmenté de 23.53 %. Le litre a coûté 1.83 € en moyenne en 2022 contre 1.48 € en moyenne en 2021.

C'est la citerne des services techniques (gasoil pour les engins, tractopelle, etc...) qui a vu la plus forte progression avec un coût augmenté de 63.39 % par rapport à 2021 pour un remplissage augmenté de 22.54 %. Le litre a coûté 2.04 € en moyenne en 2022 contre 1.53 € en moyenne en 2021.

Les fournitures d'entretien :

Ces dépenses ont augmenté de 15.39 % par rapport à 2021.

Ces augmentations, au-delà de l'impact de l'inflation, sont liées à l'augmentation des bâtiments à entretenir notamment la nouvelle cantine scolaire depuis la rentrée 2022 (utilisation de produits spécifiques aux équipements de la cuisine dont les prix sont élevés) et la reprise en gestion directe des services de ménage de plusieurs bâtiments en cours d'année 202, lesquels étaient assurés précédemment par un prestataire extérieur.

Quelques autres postes budgétaires impactés par l'augmentation des prix entre 2021 et 2022 :

Maintenance	+ 24.51%
Locations mobilières	+ 22.87 %
Vêtements travail	+ 19.64 %
Fournitures administratives	+ 6.09 %
Télécommunications	+ 4.14 %

Le poste de dépenses relatif aux assurances augmente de 41.32 % par rapport à 2021, en particulier lié à un sinistre survenu courant 2022.

Quant au poste de dépenses « transports scolaires », son augmentation dans le cadre d'un marché public est de 13.08 % par rapport à 2021.

Pour 2023, les inscriptions budgétaires pour les charges générales seront provisionnées pour prendre en compte l'inflation annoncée et le fonctionnement de la cantine scolaire sur une année complète.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 2 742 808 € en 2022 et représentent 50.79 % des dépenses réelles de fonctionnement.

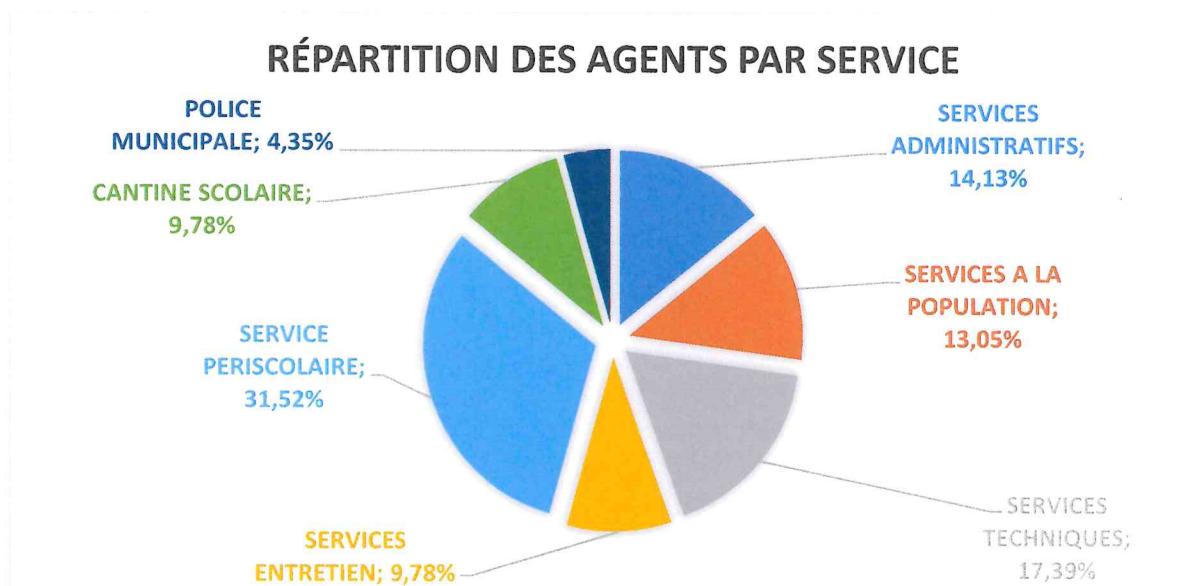
S'agissant du montant par habitant, notre commune se place au-dessous de la moyenne nationale des communes de la même strate.

	Moyenne Marange-Silvange 2022	Moyenne Nationale de la strate* 2021
CHARGES DE PERSONNEL	422 € / habitant	553 € / habitant

Ces charges ont augmenté de 24.15 % en 2022. Néanmoins, cette augmentation est à relativiser dans la mesure où comparativement avec l'année 2021 où les charges de personnel représentait 53.94 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles ont en 2022 régresser de 2.99%.

Les quatre principales raisons de l'augmentation sont d'une part l'augmentation de 3% des rémunérations des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022 après un gel de l'indice de 2010 à 2022, d'autre part les effets sur une année complète de la prise en charge des personnels du service périscolaire effective depuis la rentrée scolaire 2021, puis la prise en charge des personnels de la nouvelle cantine scolaire depuis la rentrée de septembre 2022, et enfin la reprise en gestion directe du ménage de plusieurs bâtiments courant 2022.

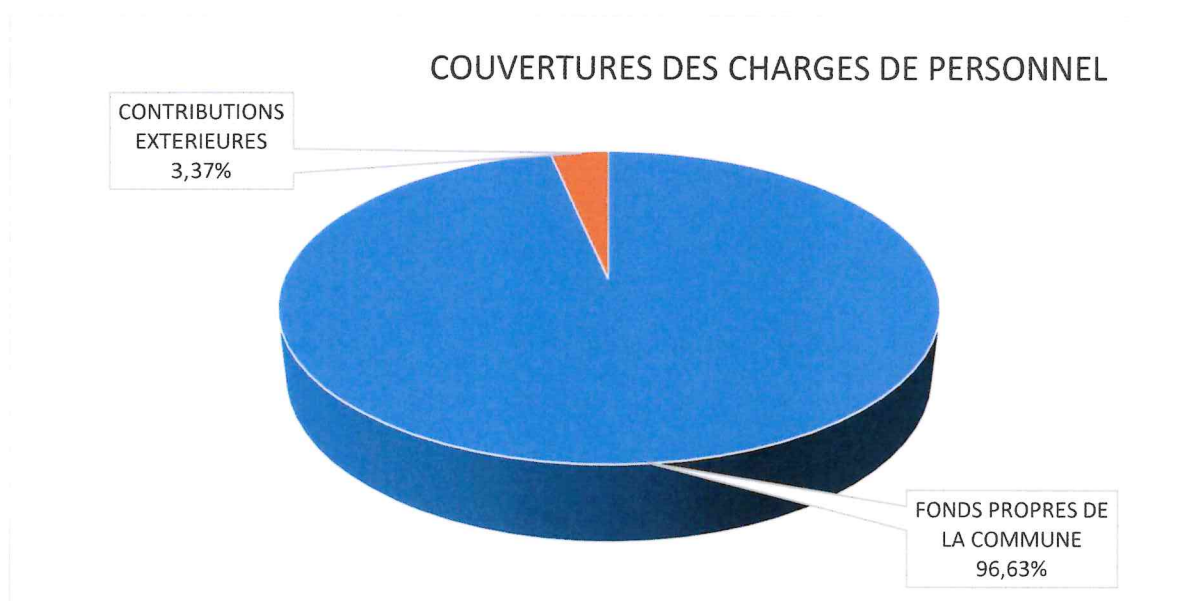
A fin 2022, on compte 92 agents municipaux correspondant à 74 temps plein.



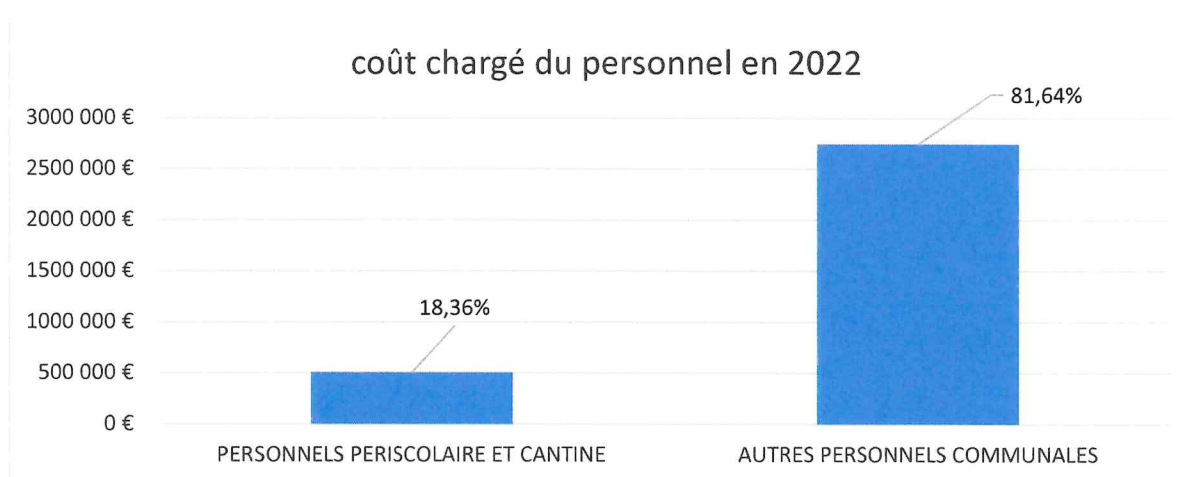
Les charges de personnel sont complétées par ailleurs par les frais de formation du personnel et par une subvention versée à l'amicale du personnel qui pour 2023 est évaluée à 22 970 €, en progression de 23.50% par rapport à 2022.

Plusieurs recettes en 2022, pour un total de 92 305 € viennent atténuer indirectement la charge financière de 3.37 %. Une recette de 7 200 € en contrepartie de la mutualisation du service de police municipale avec la commune de Bronvaux, une recette de 36 000€ versée par Orne THD en accompagnement du service de communication, une recette de 24 700 €

en contrepartie de la prise en charge de l'agence postale par du personnel communal et une recette de 24 405 € à l'appui de l'embauche d'agents en contrats aidés.



Le service périscolaire comprend 29 agents (31.52 % des agents municipaux) correspondant à 22 emplois à temps plein. La majorité des agents sont à temps partiel. La cantine scolaire regroupe 9 agents (9.78% des agents municipaux) correspondant à 5.22 emplois à temps plein. L'ensemble des agents sont à temps partiel. Les charges de ces personnels représentent 18.36% des charges totales de personnel.



Pour 2023, les prévisions des charges totales de personnel seront augmentées de près de 9 % afin d'intégrer d'une part les augmentations des salaires résultant des évolutions de carrière des agents, d'autre part l'augmentation d'un point des cotisations à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales CNRACL pour les employeurs

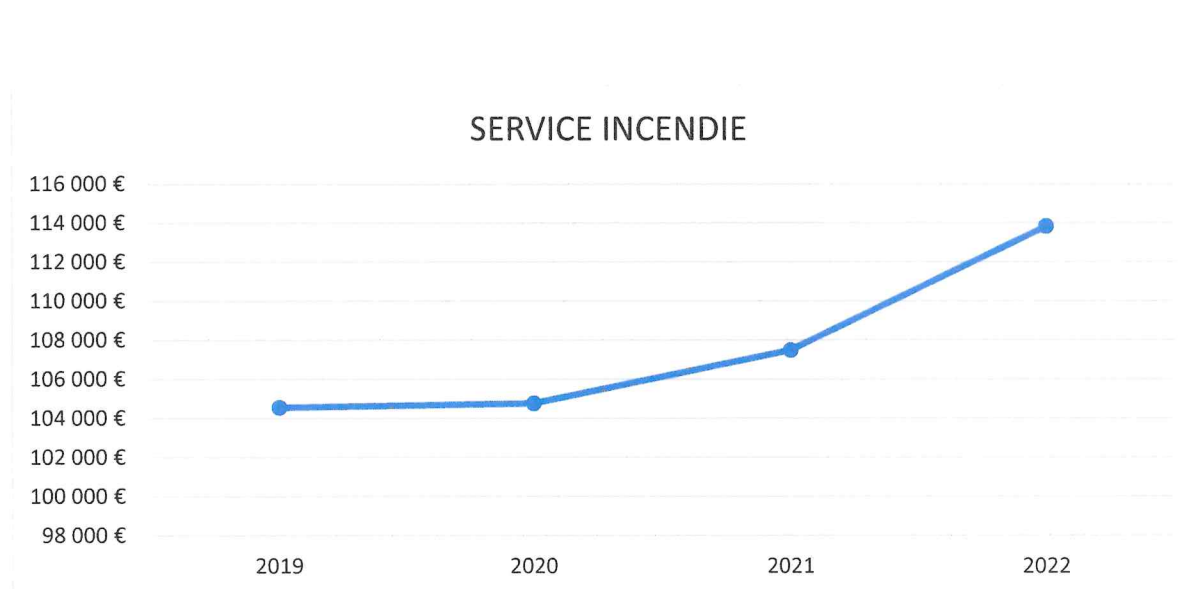
territoriaux (hausse prévue dans le projet de réforme des retraites), et enfin pour couvrir les prévisions de recrutements pour renforcer les services municipaux et en particulier la police municipale.

Le renforcement des services municipaux est le corollaire du développement de notre commune et de la progression de sa population. Au-delà de la pérennisation des postes, du remplacement des départs en retraite, notre projet est d'atteindre un objectif cible pour les services techniques de 20 agents et de développer le service de police municipale pour lui permettre de fonctionner en deux équipes de deux agents avec une augmentation des amplitudes horaires, l'instauration des horaires de nuit et de week-end pendant les périodes estivales et de fonctionner avec deux Agents de Sécurité de la Voie Publique ASVP pour assurer la sécurité aux abords des écoles et effectuer des contrôles environnementaux.

L'annonce de l'augmentation du coût du travail avec cette augmentation des cotisations sociales a été une mauvaise surprise pour les employeurs territoriaux alors que le gouvernement s'était engagé en lançant sa réforme des retraites à ne pas toucher aux cotisations sociales des employeurs publics.

LES CONTRIBUTIONS

Notre principale contribution est celle versée au service incendie SDIS, pour 2023, elle est fixée à 113 817€ par le Département de la Moselle, en augmentation de 5.90 % par rapport à 2021.



LA RESTAURATION SCOLAIRE

concerne 693 élèves

Le nouveau restaurant scolaire pour l'élémentaire et la maternelle La Rousse ainsi que pour le collège a ouvert dès la rentrée de septembre 2022 et a été inauguré le mardi 6 septembre. Découlant d'un sondage réalisé auprès des jeunes utilisateurs, il porte dorénavant le nom de « **Cantine Buissonnière** ».

Ce bâtiment était attendu depuis des années par les parents comme les élèves, alors que les collégiens des Gaudinettes allaient manger au collège de Talange et que les primaires (maternelles et élémentaires) mangeaient au restaurant de La Ruche. Tous devaient prendre le bus et devaient manger rapidement afin de rentrer à temps pour la reprise des cours.

La grande salle peut recevoir jusqu'à 155 personnes en 3 services, deux pour les collégiens et un pour les élémentaires du CE1 au CM2. Une petite salle est dédiée aux maternelles et aux CP, où ils sont servis à table.

Alors que jusque l'année dernière, nous étions livrés en repas en liaison chaude, c'est-à-dire, que les plats étaient reçus chauds et maintenus en température dans des thermo ports, depuis la rentrée scolaire, pour les 2 sites de restauration : La Rousse et La Ruche, les repas sont livrés froids tous les matins par Orne Restauration et réchauffés par nos cantinières qui ont le souci de bien opérer pour le bien-être de tous. Les produits proviennent le plus possible de producteurs locaux.

Le pain est local, fourni par la boulangerie Gilson respectant les normes exigées par le département.

En plus des 243 collégiens (contre les 56 qui allaient à Talange jusqu'à l'année dernière), 450 enfants du primaire (élémentaires et maternelles) y sont inscrits, soit 693 élèves fréquentant la restauration sur Marange et sur Silvange. Quotidiennement, entre 460 et 495 repas sont servis dans nos cantines.

Dépenses réalisées pour le fonctionnement du bâtiment en 2022 (hors dépenses de restauration)	47 089 €
---	----------

Les menus sont établis par des diététiciens qui respectent les normes de qualité et de quantité en fonction des classes d'âge, en adéquation avec la loi EGALIM qui impose depuis 2022 à la restauration collective publique d'offrir au moins 50% de produits durables ou bio.

Cette loi impose également un équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Elle renforce également le bien-être animal de réduit l'utilisation du plastique dans le domaine alimentaire, d'améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production et permet aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant mieux la valeur.

Evidemment, nos chers enfants, préféreraient frites et plats en sauce... qui ne sont pas au goût des nutritionnistes qui préfèrent des menus plus équilibrés avec : une entrée froide, un plat principal comprenant des légumes et des féculents, un produit laitier et un dessert.

Le fonctionnement étant nouveau pour tout le monde, des ajustements ont dû être effectués au cours du premier trimestre, en fonction des retours des enfants et de leurs parents.

Une commission restauration, réunissant les représentants des différents utilisateurs est formée et se réunira au moins une fois dans l'année.

A noter par ailleurs, que les effectifs du collège connaîtront une forte progression à un horizon de 5 ans. Nous pourrions atteindre 500 collégiens contre 350 actuellement.

S'agissant du bâtiment de la cantine scolaire, Il restera à financer en 2023, l'installation d'une clôture grillagée pour sécuriser les enfants la fréquentant ainsi que l'installation d'un défibrillateur comme nous l'avons effectué dans tous les bâtiments communaux.

OPERATION CANTINE SCOLAIRE

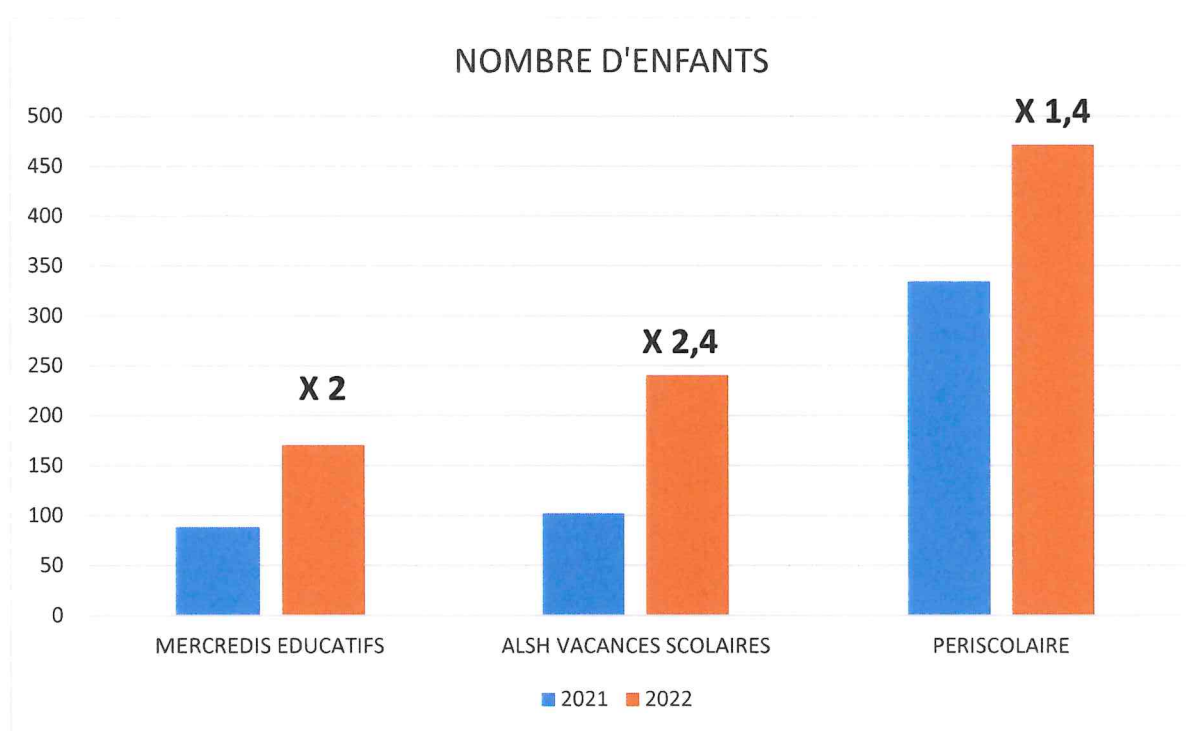
Autorisation de programme	Réalisations au 31/12/2022	Prévision budget 2023
3 000 000 €	2 828 573 €	171 427 €

Les subventions et participations réalisées au 31/12/2022 s'élèvent à 1 535 025 € et les montants qui resteront à recetter en 2023 s'élèvent à 397 267 €.

LE SERVICE PERISCOLAIRE

Depuis sa gestion directe par la commune en septembre 2021, le service périscolaire n'a cessé de développer la qualité des activités et des sorties pour le plus grand plaisir des enfants. Les sorties culturelles, entre autres, sont dorénavant systématiquement au programme et en nombre constant.

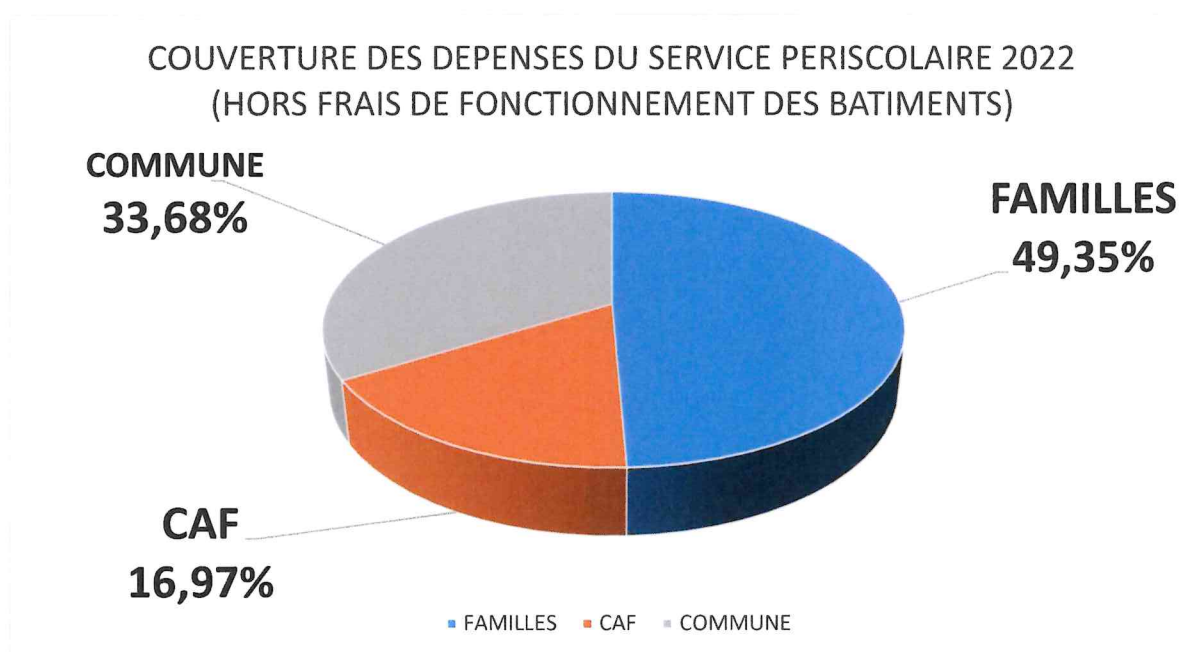
Le service est devenu attractif puisque nous constatons que le nombre d'enfants est en forte progression. En 2022, le nombre d'enfants au périscolaire était de 471 (334 en 2021), aux mercredis éducatifs 170 (88 en 2021) et aux ALSH (vacances scolaires) 240 (102 en 2021).



Le coût de fonctionnement du service périscolaire (hors frais de fonctionnement des bâtiments) est de 704 878 € en 2022 soit 13.05 % des dépenses réelles de fonctionnement.

71.31 % des coûts représentent les charges de personnel.

Les recettes compensent les dépenses à hauteur de 66.32 % et le reste à charge pour la commune est de 237 359 €.



Nouveauté à renouveler : une ouverture vers l'extérieur et vers les autres

Un projet intergénérationnel entre les enfants du périscolaire La Rousse et les résidents de l'Ephad de L'Hôpital Saint-François de Marange-Silvange a été mis en place en fin d'année dans le but de transmettre de la joie et de la bonne humeur aux résidents. Le projet consiste à des échanges de courriers, de dessins, de vidéos et de petits cadeaux de la part des enfants du périscolaire La Rousse.

L'établissement d'un lien entre les enfants et les résidents a commencé par la mise en place d'une correspondance avec une première lettre par laquelle les enfants se présentaient aux résidents. Et, au cours du mois de décembre, chaque enfant a reçu une carte de Noël écrite par les résidents. Lors des ateliers encadrés par l'équipe périscolaire de La Rousse, les enfants ont réalisé une carte de vœux et confectionné un petit cadeau pour les aînés. Une vidéo des chants des enfants du périscolaire réalisée lors de l'inauguration du sentier des lanternes a été envoyée aux résidents.

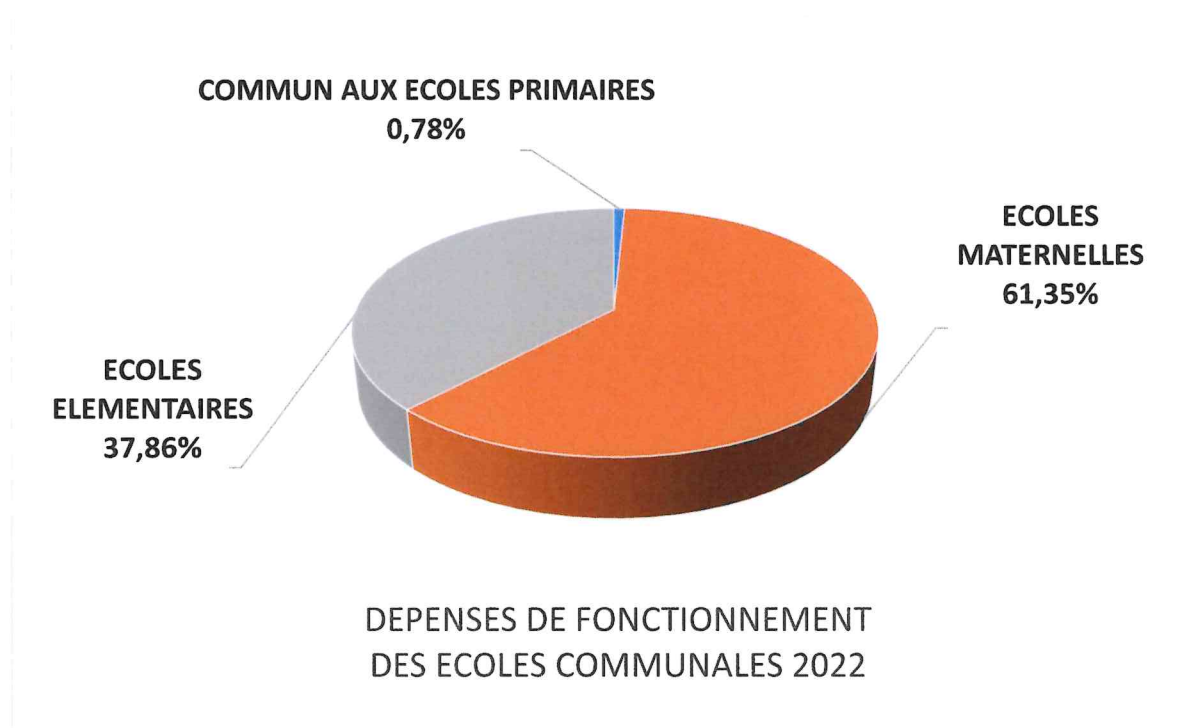
Opération nouvelle : Echange de cadeaux avec l'«IME Hors les Murs»

Depuis l'année scolaire 2021-2022, des enfants de l'IME de Pierrevillers sont scolarisés dans les locaux du collège. Cette structure s'appelle « l'IME Hors les murs ». Depuis l'ouverture de la cantine en septembre 2022, ces élèves fréquentent ce lieu de restauration, en commun avec les enfants du périscolaire. L'équipe périscolaire a proposé aux élèves de l'élémentaire La Rousse de fabriquer des cadeaux qu'ils ont ensuite échangé avec les élèves de l'IME qui en ont fait autant de leur côté.

LES ECOLES

Les crédits scolaires et les budgets sorties sont maintenus en 2023. Malgré la conjoncture, une baisse n'est pas envisagée même si d'autres villes l'ont déjà appliqué.

Le coût de fonctionnement des écoles communales s'élève à 435 000 € en 2022 soit 8.06 % des dépenses réelles de fonctionnement.



Le coût de fonctionnement moyen par élève est de 648 € en 2022.

Au titre des effectifs à l'entrée de l'année scolaire 2022/2023, on compte 671 enfants dont 216 en maternelle et 455 en élémentaire.

ECOLE MATERNELLE LA ROUSSE	98 ELEVES
ECOLE MATERNELLE FELIX MIDY	118 ELEVES
ECOLE ELEMENTAIRE LA ROUSSE	226 ELEVES
ECOLE ELEMENTAIRE FELIX MIDY	229 ELEVES

Concernant les aménagements des écoles, plusieurs investissements sont prévus tels des bancs extérieurs pour l'élémentaire la Rousse et la maternelle Félix Midy, du mobilier et un pack TBI pour une nouvelle salle de classe à l'élémentaire Félix Midy.

Avec l'annonce d'une prévision de fermeture de classe à la maternelle Félix Midy, le projet d'extension extrêmement coûteux est abandonné pour cette rentrée prochaine et les années futures jusqu'à nouvel ordre, en fonction de l'évolution des effectifs. La classe de maternelle actuellement dans le bâtiment de l'école élémentaire reviendra dans la salle de classe « orange ». La salle de sieste sera le cas échéant déplacée. Une rénovation complète du bâtiment de la maternelle Félix Midy est prévue dans le cadre de notre politique de transition écologique : isolation et panneaux photovoltaïques.

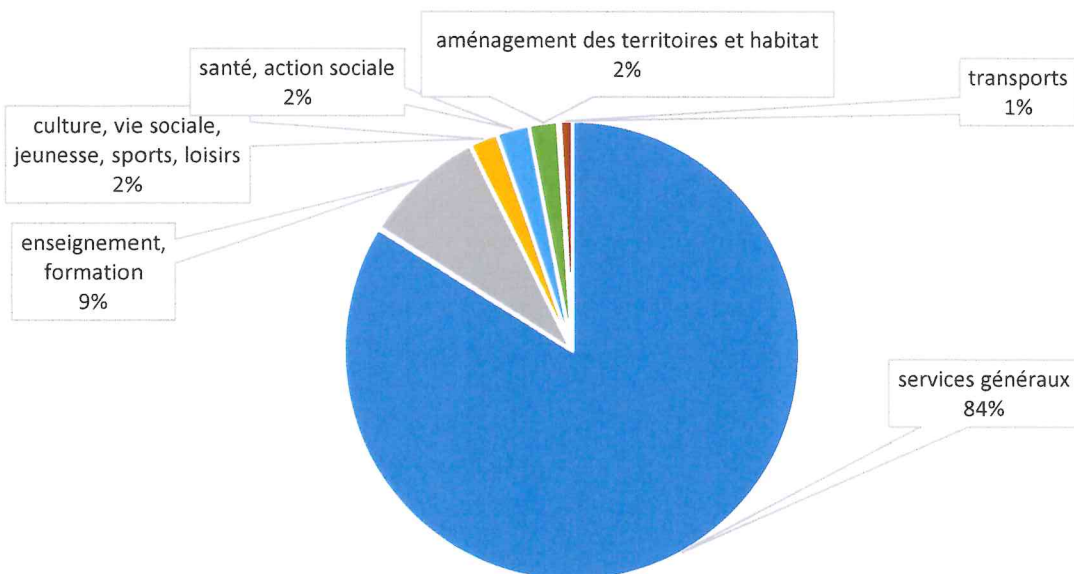
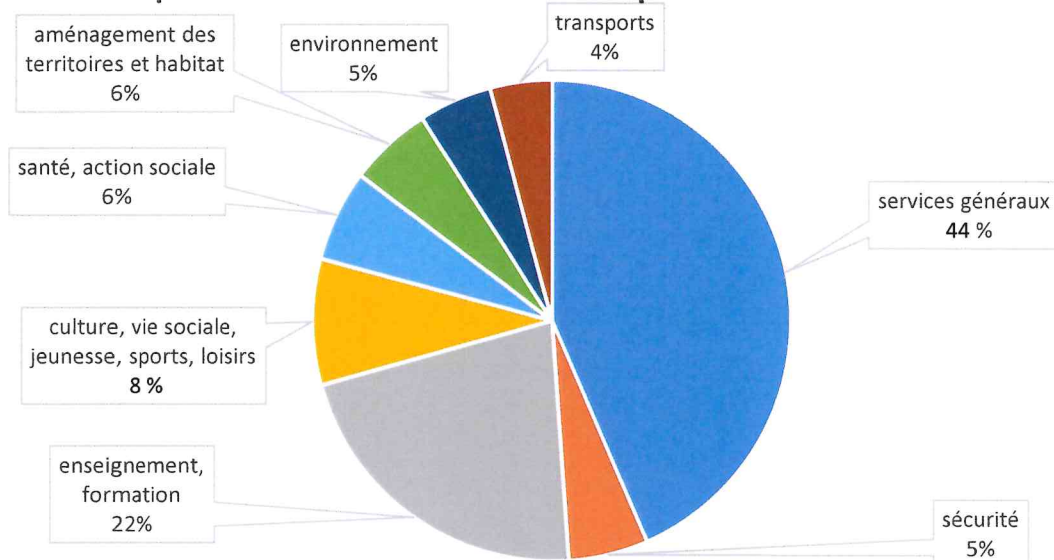
Par ailleurs, dans le cadre du grand projet de réhabilitation du quartier de Silvange, est prévu le réaménagement du parking de la salle Malraux et de ses alentours.

Une nouveauté pour fin 2023, la commune offrira aux enfants des écoles élémentaires un spectacle de Noël.

REPARTITION FONCTIONNELLE DES CHARGES ET PRODUITS

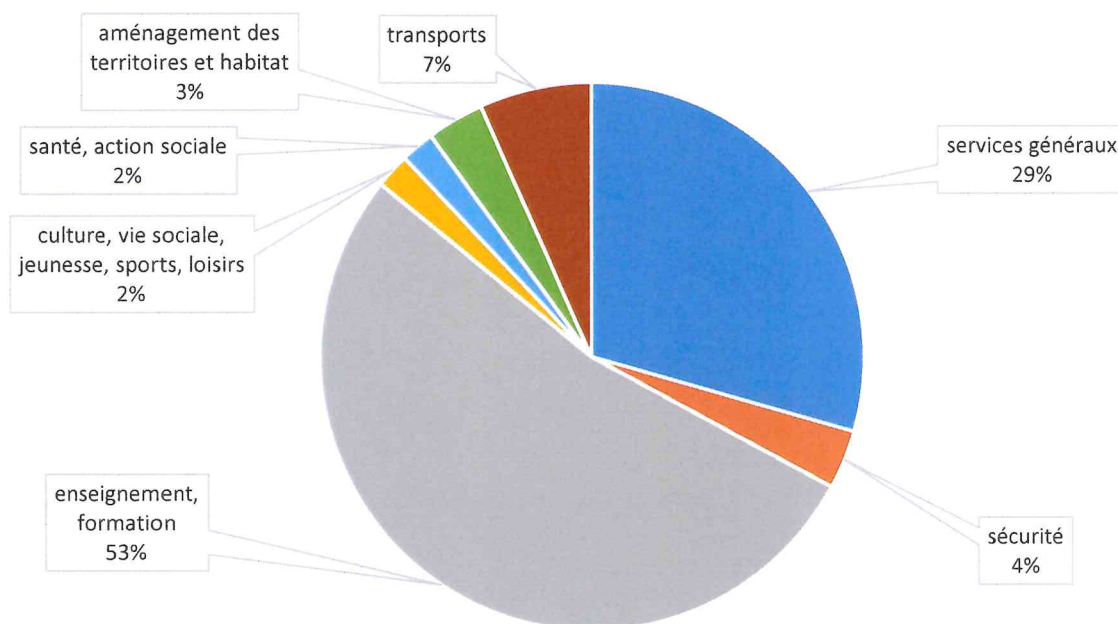
LE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION

Dépenses réelles fonctionnement par fonction : 5 400 415 €

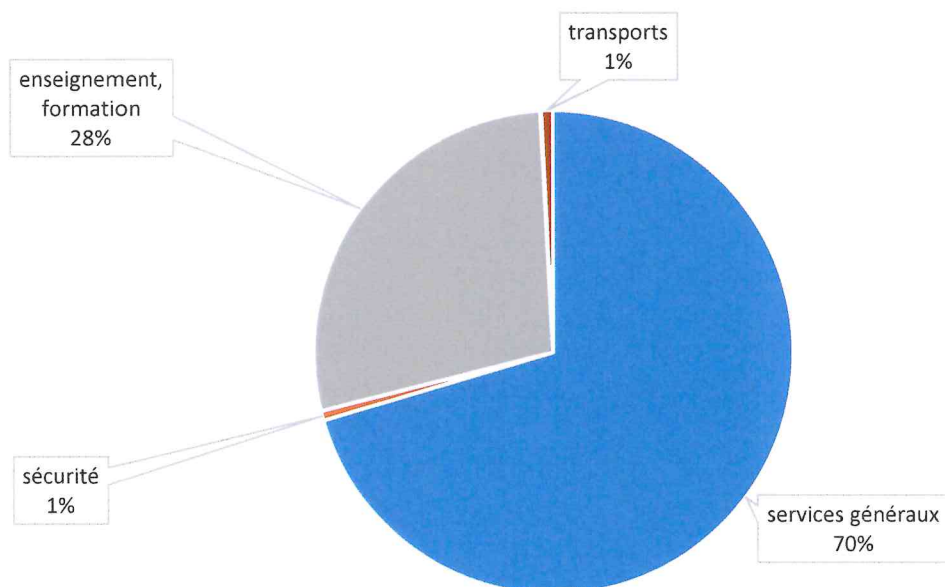


recettes réelles fonctionnement par fonction : 6 369 895 €

L'INVESTISSEMENT PAR FONCTION



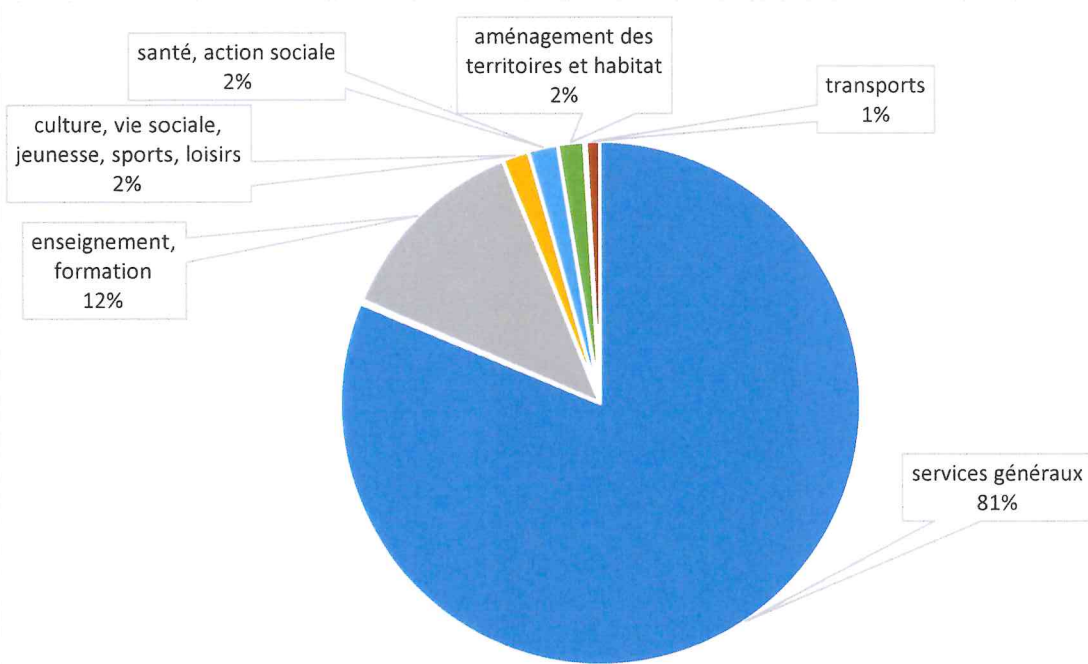
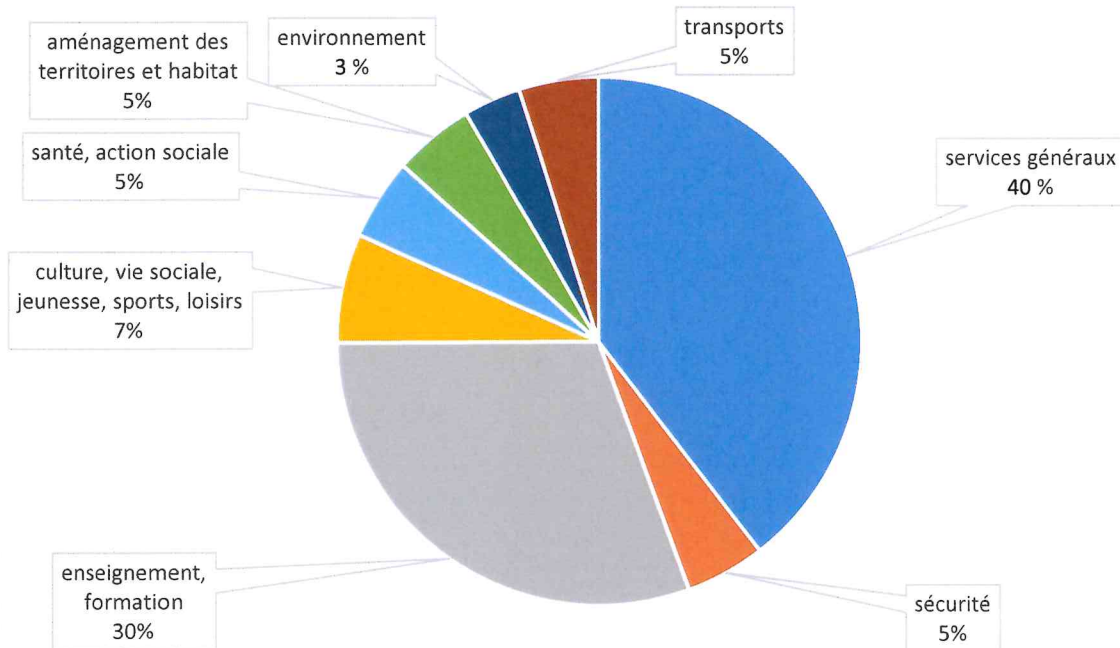
Dépenses réelles d'investissement par fonction : 2 097 768€



Recettes réelles d'investissement par fonction : 1 566 311 €

REPARTITION FONCTIONNELLE TOTALE

dépenses réelles totales par fonction : 7 498 183 €



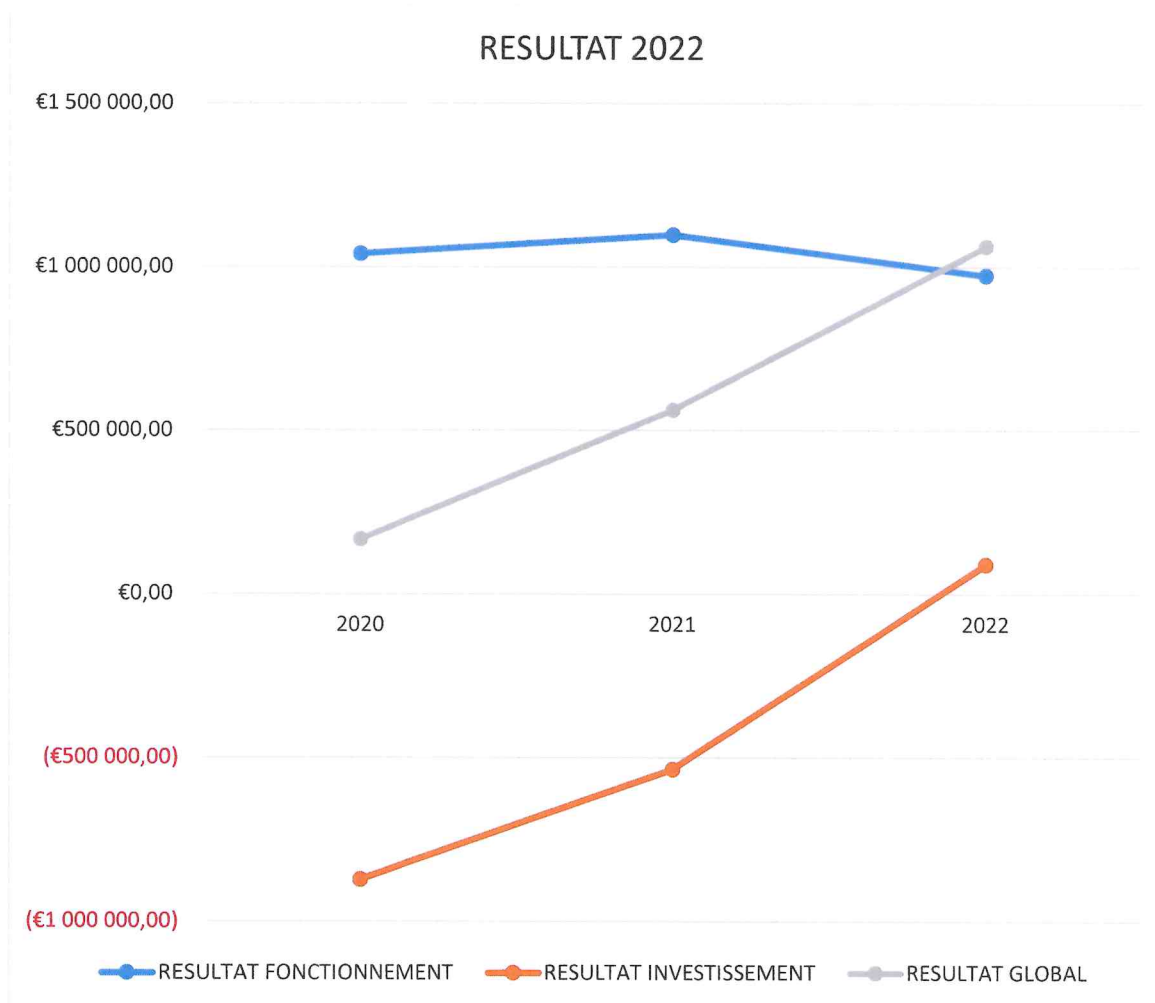
Recettes réelles totales par fonction : 7 936 206 €

L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

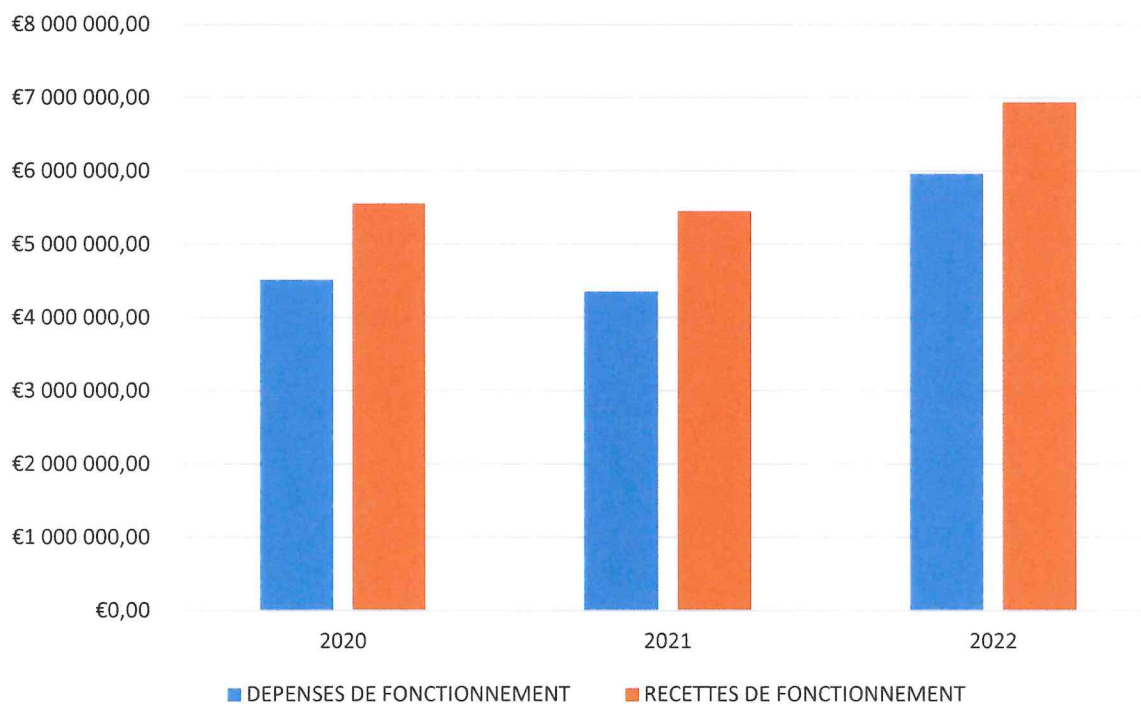
Le budget 2022 présente un résultat global excédentaire de 1 044 868 €.

Le résultat cumulé en investissement et tenant compte des restes à réaliser est de 88 808 €, celui du fonctionnement s'élève à 956 060 €.

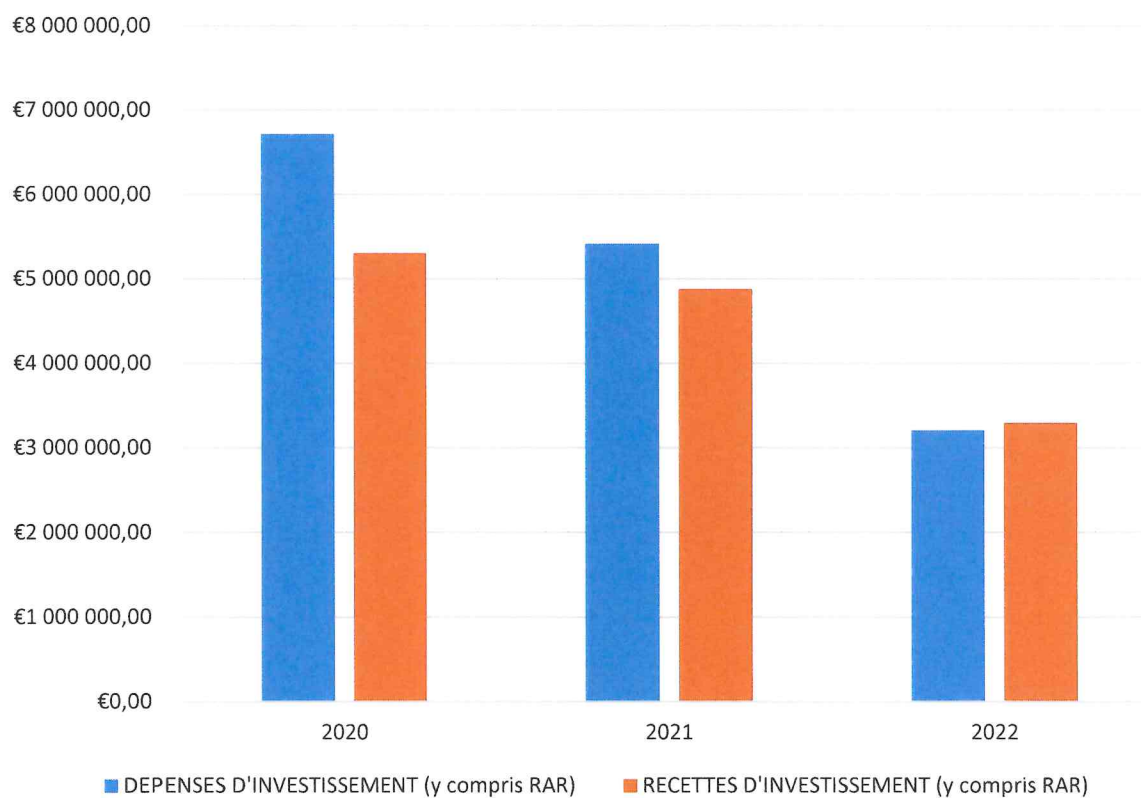
Ces résultats permettront l'établissement d'un budget sain et équilibré pour 2023, pour répondre au fonctionnement de la commune et pour alimenter les besoins en investissements.



FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



2023

des projets pour bien vivre à Marange-Silvange

Toutes les actions déjà mises en place sont poursuivies et développées en 2023.

Des projets nouveaux correspondant aux engagements annoncés et des aboutissements de chantiers marqueront plus particulièrement l'année 2023.

L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Opération « Cœur de Silvange »

Un projet de grande ampleur que nous évaluons à près de 6 millions d'euros. Les études relatives au projet seront financées sur le budget 2023. Le plan de financement global sera établi pour s'inscrire dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel 2024-2026. Pour compléter les réserves financières estimées à fin 2023 et les projections de subventions à obtenir, nous aurons recours à l'emprunt.

Le projet soumis à étude est accès sur l'environnement et la transition écologique. Serait concerné un aménagement qualitatif depuis la Salle Malraux jusqu'à la Chapelle Saint Paul. Notre travail s'oriente et se développe autour de plusieurs pistes, sans considération de priorité, telles :

- L'enfouissement des réseaux publics
- L'éclairage public en led
- La reprise des réseaux d'assainissement
- La reprise et retraitement de la voirie
- Des travaux pour la Salle Malraux (éclairage, sonorisation, extension...)

- La réalisation de parkings sécurisés aux abords des écoles
- Des cheminements piétons entre les écoles et La Ruhe
- Une reprise de l'arrêt de bus
- La végétalisation des cours d'écoles
- Des aménagements en faveur de la transition écologique pour l'école maternelle : limiter la consommation énergétique (chaudière, portes, fenêtres...) rendement énergétique (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur.....)
- L'aménagement de terrasses élargies pour soutenir nos commerces de proximité situés place de la Marjotée
- La rénovation de la Salle Hennequin
- L'aménagement paysager des espaces naturels entre la Salle Hennequin et la Chapelle Saint Paul

Opération « Cœur de Marange »

Concomitamment à l'opération « Cœur de Silvange », l'autre projet d'ampleur concerne le quartier de Marange et est évalué à près de 4 millions d'euros. L'objectif est de préserver la qualité du cadre de vie et offrir une qualité environnementale et paysagère du quartier. Les études seront lancées en début d'année pour un commencement opérationnel avant la fin de l'année. Les études relatives au projet seront financées sur le budget 2023. Le plan de financement global sera établi pour s'inscrire dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel 2023-2025.

Le projet soumis à étude est accès sur l'environnement, le cadre de vie et la transition écologique. Il concerne le secteur englobant les écoles La Rousse, le collège, la cantine, le Cosec, le Dojo, les parkings, les arrêts de bus, le parc place Mendès France, l'ancien bâtiment de la Poste, les accès... Les terrains communaux situés à l'arrière du Cosec et Dojo et libres actuellement offrent des possibilités intéressantes. Notre travail s'oriente et se développe autour de plusieurs pistes, sans considération de priorité, telles :

- Cheminement et sécurité entre le parking de la maternelle La Rousse et la Rue Migette
- Réaménagement du parvis de la Rue Migette (enfouissement des réseaux, zone piétonne, gestion des flux de circulation, sécurité, accès...)

- Création d'un parking supplémentaire en raison de la saturation constatée aux abords du collège et la capacité insuffisante des parkings existants
- Construction d'une nouvelle salle de sports
- Installation d'un city stade
- Aménagement esthétique de la place de la poste
- Réaménagement du parc place Mendès France (espace détente, espace jeux enfants, point d'eau, kiosque, cheminement, accès....)
- Reconfiguration des stationnements des Bus afin de prendre en compte l'augmentation des bus scolaires et leur concentration aux mêmes horaires
- Réaménagement des parkings rue du printemps
- Adapter et sécuriser le secteur afin de pouvoir y maintenir les festivités du 14 juillet

Voies vertes, pistes cyclables et chemins

Dans le cadre de ses politiques de mobilité et de transition écologique, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a engagé des travaux d'aménagement d'une voie verte de 1.3kms permettant d'accéder au site de loisirs d'Amnéville depuis Maizières les Metz, via notre commune. Le tronçon relie l'allée des Acacias de Silvange à la rue de la source à Amnéville, en traversant le bois de Coulange. Ces travaux ont été cofinancés par le Département de la Moselle dans le cadre du schéma départemental des mobilités alternatives. Cette voie verte sera ouverte aux cyclistes début 2023.

Le projet de piste cyclable le long de la rue de la vallée a fait l'objet d'une étude en 2022 dont les résultats ne sont pas pour le moment concluants. La réflexion se poursuit donc en 2023 pour trouver les meilleures solutions.

Le projet de piste cyclable depuis les lotissements de l'orée du bois et du hameau de bourgogne jusqu'à la RD112F pour rejoindre les pistes existantes le long de la voie romaine est en cours de réflexion pour en mesurer la faisabilité technique et financière. En outre, la commune n'étant pas propriétaire de la totalité du foncier nécessaire à ce projet, la démarche est longue et non sans conséquences sur les coûts.

S'agissant du quartier de Seilles Andenne et en particulier le secteur de la rue Mère Térésa et de la rue Shirin Ebadi, des travaux seront entrepris en 2023 pour la réalisation d'un chemin et ainsi faciliter les accès piétonniers.

Par ailleurs, est en projet la réalisation d'un passage piétons permettant la traversée en sécurité de la RD112F / voie romaine. Le grand giratoire situé à l'entrée de notre ville, desservant les axes vers Hagondange Cité et Amnéville, vers la Cité des Ecartis et Maizières-lès-Metz, vers la zone des friches industrielles, ne comporte aucun passage piétons pour traverser la route départementale et ainsi accéder aux cheminements doux existants. Après avoir sollicité les services départementaux à plusieurs reprises et menées des actions pour obtenir le droit de réaliser un passage pour les piétons à la place du Département, ce dernier ne voulant pas le réaliser, nous avons finalement obtenu un accord de principe. Nous consultons les entreprises pour présenter au Département un projet et un estimatif des coûts à la charge de notre commune. La réalisation de ce passage piétons est toutefois conditionnée à ce que le coût de l'aménagement soit financièrement acceptable pour la commune.

Embellissement du vieux village

Pour un aspect qualitatif de notre village et en collaboration avec la Fondation de France, des travaux sont prévus jusqu'en 2025 pour refaire les lavoirs, la chapelle des vignes ainsi que la route menant à la chapelle des vignes.

Par ailleurs, la commune fait l'acquisition d'une parcelle de terrain entre la rue de République et la place de Cordebut afin d'y créer un jardin public dit « jardin de babylone » sous forme de jardins en terrasse aménagés en végétaux et mobilier urbain pour un lieu de promenade et de détente.

Projet de chaufferies urbaines

Notre adhésion à partir de 2023 au Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement permettra à notre commune d'accéder à une expertise dans le cadre de ses objectifs en matière de développement durable, de transition écologique, environnementale et d'amélioration énergétique des bâtiments et en particulier dans le cadre du projet de chaudières urbaines et de rénovation du quartier de Silvange.

Pour créer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse, nous avons fait réaliser une étude de préfaisabilité en collaboration avec

MATEC (Moselle agence technique créé par le Département pour les communes adhérentes), une chaufferie centrale alimentée par du bois en plaquette et une chaudière de secours ou d'intersaison pour prendre le relai quand cela est nécessaire. Ce mode de production de chaleur nous permettrait de supprimer toutes les chaudières des différents bâtiments municipaux et d'installer à leur place un échangeur de chaleur. Le réseau de chaleur doit être le plus court possible pour économiser sur le coût de construction du réseau car plus le réseau est long plus il y a de déperdition de chaleur.

- Côté Marange, avec un premier réseau de chaleur pour alimenter en eau chaude le chauffage des bâtiments communaux autour de la mairie (C'est-à-dire l'école élémentaire la Rousse, la cantine, le Cosec, le Dojo, la maternelle la Rousse, la mairie et le collège en passant une convention avec le département),
- Côté Silvange (les écoles maternelle et élémentaire Félix Midy, la salle Malraux, le centre socio culturel et associatif La Ruche, la crèche, la salle Nocentini et le cas échéant éventuellement en relais avec le chauffage de Moselis).

Sur les deux sites, des contraintes sont à considérer : les écoles et les gymnases qui pendant la période de chauffe les bâtiments sont inoccupés pendant les vacances scolaires, la salle Malraux dont l'occupation est moindre comparativement à la Ruche, les gymnases qui sont les seuls bâtiments équipés de douches alors que les autres bâtiments utilisent très peu d'eau chaude sanitaire.

Pour un investissement de plusieurs millions d'euros sans les travaux d'isolation sur les bâtiments, nous devons étudier, afin de prendre la meilleure décision, très en détail et très finement la faisabilité de chaufferie centralisée pour estimer le coût, le nombre de jour du besoin d'une grosse puissance de chauffe et le nombre de jour de fonctionnement, tout en mettant en parallèle une étude sur l'isolation des bâtiments et le remplacement de chaudières par d'autre mode de chauffage pour consommer moins et réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Projets de fermes photovoltaïques vertes

Deux projets sont à l'étude avec la Régie Municipale d'Electricité concernant la création de fermes photovoltaïques vertes sur le ban communal.

Participation à la distinction « Commune Nature »

Dès le début 2023, notre commune s'engage dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité en participant à la distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « eau et biodiversité » mise en œuvre par la Région Grand Est et en signant une chartre régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux. Cette nouveauté vient compléter les différentes actions déjà menées à l'instar des ateliers thématiques, de notre participation à « la semaine du développement durable » et à « la semaine de la nature » et qui seront toutes reconduites en 2023.

REVISION DU PLU PLAN LOCAL d'URBANISME

Le Plan Local d'urbanisme établi, à l'échelle d'une commune, un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Le projet concerne les 10 à 12 années à venir.

Notre PLU actuel a été approuvé en 2020. 26 hectares ont été commercialisés sur les 10 dernières années.

La réflexion a commencé avec la délibération du conseil municipal prise en ce début d'année pour l'établissement d'une révision. La mission est ainsi confiée à « Espace et Territoires » et durera entre 18 mois et 2 ans pour arriver à sa finalisation.

Les objectifs sont de déterminer pour chaque secteur du territoire, les règles qui présideront aux constructions existantes et futures, la traduction réglementaire des principaux objectifs de la commune dans un souci de développement durable, en prenant en compte les obligations liées à la loi climat et résilience dont l'objectif est de réduire de 40% à minima les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Il s'agit d'un objectif similaire aux engagements de la France pris lors de l'accord de Paris.

Mais également en intégrant le ZAN (zéro artificialisation net) qui vise à ralentir le rythme d'artificialisation des sols en deux temps : d'ici 2030 il s'agirait de diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la

période de référence 2011-2021, puis, d'ici 2050, d'arriver à une artificialisation nette qui soit nulle.

Réviser notre PLU permet de fixer de nouvelles orientations à long terme (modérer l'extension de la commune, poser des interdictions à des demandes de constructions à certains endroits pour préserver notre patrimoine – encadrer le morcellement de propriété – reverdir, protéger l'environnement et réintroduire la nature dans la ville – réarbitrer les zones agricoles.....).

LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ET LES SERVICES AUX HABITANTS

L'agence postale et la Maison de service public

Un diagnostic amiante de l'ancienne Poste a été réalisé en 2022 et le permis de rénovation du bâtiment a été déposé. Une convention est prévue avec la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle pour la mise en place d'un groupement de commandes des travaux et une maîtrise des travaux. Les travaux, estimés à 300 000 € et partagés entre la commune et la CCPOM, commenceront très prochainement.

La création de l'esplanade « Marie et Mathias, les amoureux du bataclan »

C'est lors du Conseil Municipal du 15 décembre dernier, que le nom de « Marie et Mathias, les amoureux du Bataclan » a été décidé pour nommer l'esplanade située au-dessus du tunnel de la VR 52. Espace de rencontre et de convivialité qui sera prochainement ouvert aux habitants. Les travaux sont actuellement en cours et le planning de réalisation est respecté. Ces travaux et aménagement ne sont pas à la charge de la commune. L'inauguration de l'esplanade est prévue pour avril ou mai 2023.

La Barge

Pour 2023, des chantiers importants financés par la Communauté de Communes dans le cadre de GEMAPI sont programmés tels que la création d'un bassin de rétention et l'endiguement du ruisseau de la Barge

avec la construction entre la route de Pierrevillers et le ruissembau (ancien ruisseau du moulin) d'une digue sur 200 m de longueur.

La commercialisation des terrains à bâtir le long de la rue de la barge commenceront en 2023.

S'agissant de la réalisation du city stade, elle s'est terminée fin 2022 et a coûté 107 000€.

OPERATION SEILLES ANDENNE

Autorisation de programme initiale	Réalisations au 31/12/2022	Reste à réaliser
1 600 000 €	1 277 713 €	255 295 €

Les subventions au 31/12/2022 s'élèvent à 274 374 €

Le Clos du Rucher

La voirie définitive sera traitée dès lors que les travaux des constructions seront réalisés pour une large part.

Une partie de l'enrochement de l'entrée du lotissement pourra vraisemblablement se faire courant du 2^{ème} semestre.

Sur le déficit de 367 000 € inscrit au BP principal 2022, un montant de 38 233 € sera reporté sur le budget 2023.

Les voiries communales

Les voiries de la commune représentent 22 171.13 mètres linéaires en 2022.

L'ancienne RN52 sera reclassée début 2023 et intégrée dans le domaine public communal routier. Il s'agit de la voirie depuis le carrefour de la justice jusqu'à la limite avec le ban de Pierrevillers (le métrage est en cours) et la voirie depuis le carrefour de la justice jusqu'au petit rond-point de Jailly qui sera baptisé Allée du Bataclan dès lors que les travaux seront terminés.

L'intégration de la voirie Shirin Ebadi dans le domaine communal routier est programmée pour début 2023.

Un fois achevée, la voirie du lotissement Le Clos du Rucher sera également intégrée dans le domaine communal routier en 2023.

La rénovation par le Département de la Moselle des voiries rue de l'Abani et rue du Printemps étant terminée, il est temps pour la commune de faire procéder au traçage de la signalisation routière. Pour un coût d'environ 5000 €, les marquages seront réalisés en ce début d'année.

La sécurisation de la rue de la vallée est en cours de réflexion, en particulier l'adaptation du giratoire, sans oublier le petit rond-point près de lidl qui doit dorénavant absorber la circulation émanant de la nouvelle rue depuis le carrefour de la Justice, nouvelle rue dénommée « rue du Bataclan » lors du conseil Municipal du 15 décembre dernier.

La rénovation de la rue des fleurs a fait l'objet d'une étude en 2022 dont les travaux commenceront cette année.

Le coût de l'entretien des voiries s'élève à 357 432 € en 2022 et représente 6.64% des dépenses réelles de fonctionnement. 80.86 % du coût sont des charges de personnel. Sur les 19.14 % restant, le balayage des voiries représente 4.06 %.

Réfection du terrain synthétique et du terrain vert

Le terrain synthétique du stade Roger Bethel a été installé en 2010 en lieu et place du terrain en schiste rouge et avait coûté à l'époque un million d'euros à la commune, coût amorti à près de 80% par des subventions. Très sollicité par les joueurs, le terrain qui mesure 100 m sur 60 m, sert à tous les entraînements et tous les matchs et par tous les temps... avantage d'un terrain synthétique. La moquette synthétique est néanmoins arrivée en fin de vie. Actuellement composée de sable et de billes en caoutchouc qui ne sont plus homologués pour les nouveaux terrains, son remplacement deviendra nécessaire en 2023 ou en 2024 pour permettre une utilisation sur le long terme. Les footballeurs seront associés aux choix de la moquette et du remplissage. Le coût est élevé puisqu'il est estimé à environ 300 000 €.

Le terrain vert nécessite quant à lui également une remise aux normes qui sera réalisé en 2023. La création d'une terrasse à proximité du Club House et le crépis des façades du Club House sont également au programme pour 2023.

Les cimetières

Pour le cimetière de Silvange, l'installation de cavurnes et de cases de colombarium supplémentaires est programmée. Un budget de près de 20 000 € sera affecté en 2023.

Le Parcours des lanternes

Avec plus de 17 000 visiteurs, le parcours des lanternes a cette année encore confirmé l'attractivité des animations de notre commune. Pour 2023, l'achat de lanternes et de trois chalets supplémentaires est prévu aux fins de développer l'espace convivialité autour de dégustations et de produits locaux, de fabrication artisanale. L'extension de l'espace des chalets nous permettra des locations à des entreprises locales qui sont déjà nombreuses à nous solliciter.

CONCLUSION

La situation financière est saine et maîtrisée. Les excédents constants dégagés nous permettent de mener sereinement les projets annoncés. Le niveau de désendettement favorise nos capacités d'emprunter tout en restant à des niveaux raisonnés.

Nos orientations pour l'année 2023 sont guidées par nos objectifs de préserver la qualité du cadre de vie dans notre commune.

Un Programme Pluriannuel d'Investissement sera mis en œuvre dès cette année et fixera les projets à mener jusqu'en 2027. Ce « Projet de Ville 2023-2027 » sera présenté aux habitants de Marange-Silvange à l'occasion d'une grande réunion publique.